

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI
UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP

INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT
INSEPS - DAKAR

PERCEPTION DE L'ENSEIGNEMENT
DES ACTIVITÉS PHYSIQUES
ET SPORTIVES DANS LE SYSTÈME
ÉDUCATIF AU TOGO
CAS DU CYCLE SECONDAIRE :
2^e ET 3^e DEGRÉS

MONOGRAPHIE

présentée et soutenue en vue de l'obtention
du CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSPECTEUR
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PAR :

ELOI KODJO SALOKOFFI
Professeur certifié d'EPS

SOUS LA DIRECTION DE :

M. AMADOU IBRAHIMA DIA
*Professeur certifié d'EPS
Docteur en Psychologie et
Sciences de l'Éducation
Professeur Assistant à l'INSEPS*

ANNÉE ACADÉMIQUE : 1995 - 1996

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI
UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP

INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT
INSEPS - DAKAR

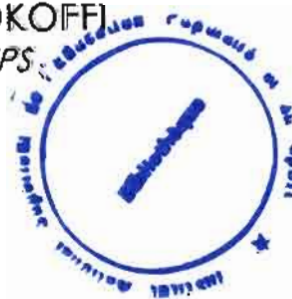
**PERCEPTION DE L'ENSEIGNEMENT
DES ACTIVITÉS PHYSIQUES
ET SPORTIVES DANS LE SYSTÈME
ÉDUCATIF AU TOGO
CAS DU CYCLE SECONDAIRE :
2e ET 3e DEGRÉS**

MONOGRAPHIE

présentée et soutenue en vue de l'obtention
du CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSPECTEUR
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PAR :

ELOI KODJO SALOKOFFE
Professeur certifié d'EPS



SOUS LA DIRECTION DE :

M. AMADOU IBRAHIMA DIA
*Professeur certifié d'EPS
Docteur en Psychologie et
Sciences de l'Éducation
Professeur Assistant à l'INSEPS*

ANNÉE ACADÉMIQUE : 1995 - 1996

RÉSUMÉ

La présente étude nous a permis d'expliquer à travers la perception des parents et des élèves, les raisons pour lesquelles l'enseignement des activités physiques et sportives n'est pas effectif dans le cycle secondaire au TOGO.

Cette étude s'est faite à partir d'une enquête réalisée à l'aide d'un questionnaire soumis à sept cent quarante sept (747) élèves et deux cent vingt deux (222) parents d'élèves.

Les résultats de l'enquête ont révélé que le manque d'intérêt pour l'enseignement de cette discipline est lié à la mauvaise perception que les parents et élèves en ont.

Leur désaffection vis-à-vis de cette discipline ne réside pas dans les seuls facteurs environnementaux, mais aussi au niveau de la représentation qu'ils en ont.

Pour transformer cette mauvaise perception et convaincre ces acteurs de la nécessité de l'enseignement des A.P.S dans les 2^e et 3^e degrés, nous avons pensé qu'il faut :

- procéder à une large diffusion des objectifs et surtout des bienfaits des A.P.S

- concevoir une nouvelle planification de son enseignement

- déterminer une démarche pédagogique plus cohérente et plus efficace ayant pour but de conférer à cette discipline un caractère plus crédible.

DÉDICACE

Je dédie ce travail

* À la mémoire de mon père Théodore Komla Séna SALOKOFFI arraché à notre affection en cette fin de notre formation à DAKAR.

En souvenir des oeuvres Immenses et inoubliables que tu as accomplies durant ton pèlerinage terrestre et surtout des bonnes grâces dont tu m'as entouré, je te dédie cette monographie symbole et fruit de ton amour paternel, de ton dévouement, de tes sacrifices, de tes conseils et prières.

Que Dieu Tout Puissant t'accorde sa grâce et t'accueille dans le repos de son Royaume.

Paix éternelle à ton âme.

* À ma mère Julienne Dédévi FOLIKOUÉ. En guise de reconnaissance pour les souffrances endurées pour mon éducation et pour le souci de mon meilleur devenir.

* À mes frères et soeurs : Polycarpe, Désiré, Sistavi, Mawull. Recevez ce travail comme gage de mon amour fraternel.

Puisse l'Éternel Tout Puissant vous éclairer à mieux faire.

* À Monsieur Kodjovi AGOPOMÉ, Directeur EPS/SPORT à la CONFÉJES DAKAR. Vous m'avez beaucoup conseillé, aidé et soutenu durant toutes mes études au Lycée de TOKOIN, à l'INJS de Lomé et à l'INSEPS de DAKAR.

Recevez ce modeste travail en guise de reconnaissance.

* À tous les enseignants pour leur courage et leur abnégation pour la bonne marche de notre corporation.

REMERCIEMENTS

Cette monographie a été réalisée grâce à la collaboration, à l'implication et au soutien matériel et financier d'un certain nombre de personnes physiques et morales.

Nous tenons ici à leur exprimer notre reconnaissance et notre profonde gratitude.

- Nous présentons nos profondes gratitudee à la Mission Française de Coopération d'Aide et d'Action Culturelle de DAKAR, plus particulièrement à Madame Nadine GUIGUEN, Chef du Service des Bourses et Stages pour l'organisation combien efficace de notre formation d'Inspecteur d'EPJS.

- Nous exprimons également notre reconnaissance :

- * À Monsieur Agbogboli IHOU, Ministre de la Jeunesse et des Sports
 - * À Monsieur Kamikplime BAMNANTE, Directeur de Cabinet du Ministre de la Jeunesse et des Sports
 - * À Madame Bety KOKO AMOUZOU, Secrétaire Général du Ministère de la Jeunesse et des Sports
 - * À Madame ACHILLE, Secrétaire Administratif du Ministère de la Jeunesse et des Sports
 - * À tous les Chefs des Services Centraux et extérieurs du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Nos remerciements vont ensuite :
- * À Monsieur Gérard DIAMÉ, Directeur de l'INSEPS - DAKAR
 - * À Monsieur Michel DIOUF, Directeur des études
 - * À tout le personnel Administratif et Enseignant de l'INSEPS.

Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de notre profonde reconnaissance et de nos sincères remerciements pour leurs conseils et leurs actions diverses qui ont efficacement contribué à notre perfectionnement au cours de notre formation d'Inspecteur.

Nous exprimons une marque particulière de reconnaissance à notre Directeur de Monographie, Monsieur Ibrahima Amadou DIA pour ses conseils, sa disponibilité et le suivi constant qu'il a manifesté tout au long de la réalisation de cette monographie.

Nous remercions également Madame NDIAYE Aminata et Monsieur Djibril SECK, Professeurs à l'INSEPS pour leurs précieux conseils et surtout leur disponibilité permanente.

Nous remercions enfin tous nos amis et tous les Inspecteurs stagiaires de l'EPJS de la promotion 94-96 pour leur franche collaboration.

À tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de cette monographie, nous disons de tout coeur merci.

Table des matières

	<u>Page</u>
- Résumé	I
- Dédicace	II
- Remerciements	III
- Table des matières	IV
- Liste des sigles	VII
- Liste des tableaux	VIII
- Liste des figures	IX
CHAPITRE I - INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
1.1. Problématique	3
1.2. Hypothèse	4
1.3. Intérêt du sujet	4
1.4. Définition des concepts	5
1.4.1. Concept de la motivation	5
1.4.2. Concept d'éducation physique et sportive	5
1.4.3. Concept d'activités physiques et sportives	6
CHAPITRE II - REVUE DE LITTÉRATURE	
SECTION 1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES	7
1.1. Cadre théorique	7
1.2. Introduction	7
1.3. Finalités et Buts de l'Education au TOGO	8
1.3.1. Objectifs de la Réforme	8
1.3.2. Profil du citoyen à former	8
1.3.3. Programmes, Méthodes et Evaluation	9
1.3.4. L'état de la situation actuelle	9
1.4. Organisation et structures de l'École nouvelle - Fonctionnement	10 10
1.4.1. L'Enseignement du Premier Degré	10
1.4.2. L'Enseignement du Deuxième Degré	10
1.4.3. L'Enseignement du Troisième Degré	11
1.4.4. L'Enseignement du Quatrième Degré	11
1.5. Valeur éducative de l'éducation physique et sportive et son importance à l'école	11 11
SECTION 2. ÉTAT SITUATIONNEL DE L'EPS AU TOGO	15
2.1. Historique et évolution de l'EPS au TOGO	15
2.1.1. Aspect juridique	15
2.1.2. Aspect institutionnel	16

2.2.	Organisation managériale et technique de l'Enseignement de l'EPS au TOGO	17
2.2.1.	Aspect administratif	17
2.2.2	Point de la situation de l'Enseignement de l'EPS dans les Écoles - Lycées et Collèges au TOGO ..	18
2.2.2.1.	Les problèmes d'infrastructures	18
2.2.2.2.	Le personnel	19
2.2.2.3.	Situation actuelle au niveau du programme d'enseignement	22
2.2.2.4.	Situation concernant l'évaluation aux examens	22
SECTION 3.	LA PERCEPTION	23
3.1.	Définition de la perception	23
3.2.	Le mécanisme de la perception	23
3.3.	Perception et activité cognitive	24
3.4.	Rapport entre perception, représentation et signification	25
3.5.	Le concept d'attitude	27
3.5.1.	Définition et origine	27
3.5.2.	Attitudes : Approche psychologique	27
3.5.3.	Attitudes et comportements	28
3.5.4.	Attitudes et environnements	28
3.6.	Le comportement	29
3.6.1.	Définition et différents points de vue du comportement	29
3.6.2.	Le comportement répond à une situation significative	30
CHAPITRE III -	MÉTHODOLOGIE	32
3.1.	Nature de la recherche	32
3.2.	Démarches préliminaires	32
3.3.	Identification et sélection des répondants	33
3.3.1.	Les sujets	33
3.3.2.	Les Établissements scolaires	33
3.4.	L'instrument de l'enquête	36
3.4.1.	Description du questionnaire	36
3.4.1.1.	La lettre d'accompagnement	36
3.4.1.2.	Les directives générales et spécifiques	37
3.4.1.3.	Les généralités sur les répondants	37
3.4.1.4.	Le questionnaire proprement dit	37
3.5.	Procédure de la collecte des données	38

3.5.1. La période de collecte des données	38
3.5.2. La formule d'envoi et de retour	38
3.5.3. Stratégie d'analyse des données et regroupement des données	38
3.5.4. Les différents types d'informations recherchées et les techniques d'analyse	39
3.6. Limites de l'étude	40
 CHAPITRE IV - PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS	 41
4.1. Présentation, Interprétation et Analyse des Résultats du questionnaire	42
4.1.1. Les élèves	42
4.1.2. Attitude des parents à l'égard des activités physiques et sportives ; son influence sur celle des élèves	62
4.1.2.1. Caractéristiques de la population étudiée	63
4.1.2.2. Analyse des données descriptives sur les comportements et attitudes des parents	64
4.1.2.3. Mise en rapport de certaines attitudes des parents avec la pratique des APS par les élèves	78
 CHAPITRE V - CONCLUSION GÉNÉRALE ET SUGGESTIONS	 80
5.1. Propositions	81
5.1.1. Pour les autorités chargées de la gestion des activités physiques et sportives	81
5.1.2. En direction de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS)	82
5.1.3. En direction de la Direction de l'Éducation Physique (DEP)	82
5.1.3.1. Au niveau de l'établissement	83
5.1.3.2. Au niveau de la Préfecture	83
 BIBLIOGRAPHIE	 86
 ANNEXES A	 90
 ANNEXES B	 96
 ANNEXES C	 107

LISTE DES SIGLES

A.P.S.	:	Activités Physiques et Sportives
E.P.S	:	Éducation Physique et Sportive
A.P.E.X.	:	Activités Physiques d'Expression
A.P.P.N.	:	Activités Physiques de Pleine Nature
A.P.U.P.	:	Activités Physiques Utilitaires et Professionnelles
C.E.G.	:	Collège d'Enseignement Général
C.E.T.	:	Collège d'Enseignement Technique
C.E.A.	:	Collège d'Enseignement Agricole
C.E.A.A.	:	Collège d'Enseignement Artistique et Artisanal
A.O.F.	:	Afrique Occidentale Française
M.J.S.	:	Ministère de la Jeunesse et des Sports
D.E.P.	:	Direction de l'Éducation Physique
D.I.S.S.U.	:	Direction des Sports Scolaires et Universitaires
P.E.P.S.	:	Professeur d'Éducation Physique et Sportive
M.E.P.S.	:	Maître d'Éducation Physique et Sportive
I.N.S.E.	:	Institut National des Sciences de l'Éducation
D.I.F.O.P.	:	Direction de la Formation Permanente.

LISTE DES TABLEAUX

	<u>Page</u>
Tableau 1 Situation en personnel enseignant dans les établissements scolaires (95-96)	20
Tableau 2 Récapitulatif de la situation du personnel enseignant d'EPS (95-96)	21
Tableau 3 Répartition des parents d'élèves par catégories socio- professionnelles et par sexes	34
Tableau 4 Répartition des répondants (élèves) selon l'établissement, la région, et le niveau scolaire	35
Tableau 5 Opinions sur les attitudes des enseignants d'EPS	51
Tableau 6 APS et les autres métiers	59
Tableau 7 Opinions sur les préférences Q. 12	61
Tableau 8 Disciplines sportives pratiquées par les parents	72
Tableau 9 Rapport intelligence et disciplines scolaires	73
Tableau 10 APS et les autres métiers	75

LISTE DES FIGURES

	<u>Page</u>
Figure 1 Pratique des APS en dehors du cadre scolaire (élèves)	43
Figure 2 Raisons de non participation aux A.S.	44
Figure 3 Importance des séances d'EPS - Q. 6	45
Figure 3 Importance des séances d'EPS - Q. 7	46
Figure 4 Opinions sur l'évaluation	49
Figure 5 Opinions sur les attitudes des enseignants d'EPS	50
Figure 6 Opinions sur l'organisation, les méthodes et les conditions d'enseignement des APS	52
Figure 7 APS et les autres disciplines d'enseignement	55
Figure 8 APS et niveau d'étude	56
Figure 9 Objectifs des APS. Q. 16	57
Figure 10 Motifs de participation aux APS. Q. 17	58
Figure 11 Pratique actuelle des APS (Parents)	65

Page

Figure 12 Pratique des APS étant jeune	66
Figure 13 Pour pratiquer les APS	67
Figure 14 Raisons de non pratique des APS	68
Figure 15 Motifs d'incitation de pratique des APS des enfants par les parents	69
Figure 16 Chances de réussite que procurent les APS	70
Figure 17 APS et étude supérieures et universitaires	71
Figure 18 Objectifs des APS (Parents)	74

CHAPITRE I

INTRODUCTION GÉNÉRALE

De l'enfance à l'âge adulte, l'homme agit ; il se "comporte". Pendant longtemps, les psychologues ne voulant s'attacher qu'à ce qui est observable n'ont étudié que la partie visible des conduites humaines pour en rechercher l'efficacité ou la persistance.

Mais depuis quelques temps, on n'attribue plus uniquement la persistance d'un comportement à une source extérieure.

On se préoccupe davantage, parmi les facteurs explicatifs possibles des facteurs bio-informationnels qui l'induisent.

Ainsi donc l'action humaine est considérée comme l'aboutissement de toute une suite d'opérations mentales qui vont de la perception à l'action.

L'enseignant et les autres acteurs qui s'investissent dans l'acte pédagogique, ne posent pas un acte fortuit ni de simple hasard.

Leur action est une fonction par laquelle l'esprit se représente les événements et l'acte par lequel s'exerce cette fonction. C'est un processus qui permet aux différents acteurs de se fixer un objectif à partir des attentes personnelles, d'avoir une prédisposition mentale, de puiser dans leurs propres expériences ce qui est conforme à leurs besoins en vue d'aboutir à cet objectif.

Et, comme le remarque Jacques PAILLARD, (1987) "agir (non seulement réagir) c'est d'abord prévoir les conséquences de nos projets d'actions futures sur la base de nos expériences passées, concrétiser l'intention dans un plan d'action et prédisposer les instruments d'exécution".

Si l'une des finalités éducatives du système d'enseignement au TOGO est :

de "former un citoyen sain équilibré et épanoui dans toutes les dimensions de sa personnalité", force est de constater que dans la déclaration des intentions éducatives et notre pays, l'E.P.S apparaît comme une discipline importante dans l'éducation globale de l'individu.

La réalisation de cette finalité s'est traduite par l'introduction de l'éducation physique et sportive dans les programmes d'enseignement.

Malheureusement la traduction de ces intentions en buts et objectifs n'a toujours pas été celle souhaitée.

Aussi notre implication dans l'enseignement des activités physiques et sportives aux cycles secondaire et supérieur nous a permis d'observer une réticence vis-à-vis de cette discipline considérée comme aléatoire et marginalisée.

Ces différentes considérations nous ont constamment conduit à nous poser des questions sur les attentes actuelles des différents acteurs impliqués dans l'organisation et l'enseignement des activités physiques et sportives, de comparer leurs perceptions et de générer des éléments de discussion pour une meilleure prise de décision.

Pour répondre à cette préoccupation, nous nous sommes fixés comme objectifs :

- de connaître la perception des parents d'élèves répartis en catégories socio-professionnelles (administrateurs, économistes, financiers, cadres de la santé, cadres de l'enseignement, cadres de l'agriculture, autres...), des élèves ;

- de connaître la place réelle de l'EPS dans le système éducatif au niveau secondaire ;

- de rechercher les facteurs pertinents susceptibles d'influencer la perception des différents acteurs en vue de la revalorisation de l'enseignement des activités physiques et sportives dans le cycle secondaire.

Pour ce faire, nous serons amenés à :

- dégager la problématique et l'hypothèse de notre travail,
- étudier à travers une revue de littérature les grands thèmes liés à notre problématique et hypothèse,
- présenter les finalités et buts de l'éducation au TOGO,
- décrire l'organisation de l'enseignement des activités physiques et sportives au TOGO,
- présenter notre méthodologie, les données recueillies et leur interprétation en vue d'une confirmation de notre hypothèse,
- formuler enfin des propositions pouvant permettre d'avoir une meilleure perception des activités physiques et sportives en vue de leur revalorisation dans l'enseignement secondaire.

1.1. PROBLEMATIQUE

L'institutionnalisation de la pratique des activités physiques et sportives dans le système scolaire au TOGO s'est faite depuis les temps coloniaux.

Après l'indépendance, elle s'est traduite par la création du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture en 1972, et l'installation progressive de services centraux et extérieurs chargés de la promotion des activités physiques et sportives.

Malgré ces avantages institutionnels favorables, une analyse des caractéristiques générales de l'éducation au TOGO en tant que cadre conditionnant, déterminant et favorisant l'enseignement des activités physiques et sportives nous permet d'observer que cette discipline n'est pas encore une réalité dans la plupart de nos établissements d'enseignement secondaire.

Cette marginalisation de l'enseignement des A.P.S se caractérise par :

- une dépréciation de l'enseignement des A.P.S au secondaire
- un manque de collaboration entre les Ministères chargés de sa gestion
- une insuffisance du Personnel enseignant,
- une absence d'instructions officielles,
- un manque chronique d'infrastructures et de matériels didactiques
- un manque de planification des actions relatives à l'enseignement des A.P.S.

Ces différents problèmes ne sont pas méconnus des acteurs de l'éducation.

Cependant malgré l'existence de nombreux textes régissant l'enseignement des A.P.S, le système demeure incohérent. Nous sommes donc en droit de constater une inadéquation entre les intentions déclarées et les moyens mis en oeuvre.

Cette situation n'a cependant pas manqué de susciter l'intérêt des chercheurs et des travaux de multiples assises nationales.

Nous citerons en appui à cette affirmation les Mémoires (travaux) de recherche de KODJOVI AGOPOMÉ (1986), DJONI BAROMA (1990), DOVI K. LAWSON (1990), les travaux de la Conférence Nationale Souveraine (1991), et ceux des Etats Généraux de l'Education physique de la Jeunesse et des Sports (1992) qui ont permis de renforcer la pertinence de ce problème.

Si la justesse de ces points de vue peut être difficilement remise en cause, il faut cependant éviter de tirer des conclusions hâtives pour mieux appréhender le phénomène qui s'offre à nous.

En effet, si les facteurs perceptibles aux plans organisationnels ou comportementaux peuvent contribuer à expliquer l'action humaine, ils ne sauraient exclure dans sa conception et sa mise en oeuvre, la part qui relève des sujets impliqués.

En fait ce sont les sujets qui par rapport à leurs connaissances relatives de la situation, à leurs attentes personnelles, la perçoivent et se la représentent de façon significative avant d'agir.

Ainsi, face à ce manque d'intérêt des différents acteurs vis-à-vis de cette discipline, la question que nous posons est la suivante :

Quelle perception les parents d'élèves et élèves du cycle secondaire ont-ils de l'enseignement des A.P.S ?

Que représente pour eux l'enseignement des A.P.S au cycle secondaire?

1.2. HYPOTHÈSE

Dans ses travaux, Jacques PAILLARD (1987) a montré que de la perception à l'action, la représentation de l'objet est un substrat du modèle interne de la réalité que construit le sujet dans ses objectifs et les projets d'action ainsi que le choix des moyens à mettre en oeuvre pour les réaliser.

Au regard de cette constatation, nous postulons que peut-être la perception négative que les parents d'élèves et les élèves du cycle secondaire ont de l'enseignement des A.P. S explique le manque d'intérêt que l'on accorde à cette discipline dans cet ordre d'enseignement.

1.3. INTERÊT DU SUJET

Notre étude s'inscrit dans le cadre d'une meilleure insertion des A.P.S dans le cycle secondaire au TOGO. Sa particularité est d'arriver à expliquer d'une part que le manque d'intérêt pour cette discipline est lié à la mauvaise perception que les différents acteurs en ont.

D'autre part, elle vise à faire des suggestions pour modifier cette perception en vue d'un changement de comportement de ces acteurs.

1.4. DÉFINITION DES CONCEPTS

Pour faciliter la compréhension du texte, nous définissons dans la présente section quelques concepts que le lecteur va souvent rencontrer.

1.4.1. Concept de la motivation

"L'étude de la motivation porte sur les facteurs qui déclenchent l'activité d'un organisme, la dirigent vers un but, la sous-tendent si ces buts ne sont pas immédiatement atteints" REUCHLIN, (1981).

Par son aspect philosophique, ce concept de motivation fait état de la relation d'un acte aux motifs qui expliquent ou qui justifient cet acte ; on parle de motivation d'un acte.

Selon LAGACHE (1969) cité dans le dictionnaire de la psychologie moderne, la motivation c'est la "tension qui met en mouvement l'organisme jusqu'à ce qu'il l'ait réduite et ait recouvré son intégrité".

Il n'y a pas de conduite sans motivation. Il faut qu'un stimulus extérieur vienne solliciter l'esprit pour qu'il entre en action.

La notion de motivation rend compte des multiples facteurs qui, à un moment donné, déterminent les comportements d'un individu.

Dans le cadre de l'éducation en général et de l'E.P.S en particulier, le concept de motivation serait en relation avec l'apprentissage qui doit permettre la réalisation des problèmes qui naissent de l'individu afin d'assurer son adaptation dans son environnement.

1.4.2. Le concept d'éducation physique et sportive

L'Éducation Physique et Sportive (EPS) trouve son origine dans la "gymnastique" à caractère militaire et nationaliste instaurée par l'Allemand F.L. JAHN et ses continuateurs.

C'est le Français Georges DEMENY qui a contribué à la diffusion du terme éducation physique dans son livre, l'éducation physique en Suède paru en 1982, et a son officialisation dans un texte du 22 décembre 1904.

Il peut recouvrir deux acceptions :

- La "culture" du corps, c'est-à-dire visant à développer la condition physique, la personnalité ainsi qu'à préserver ou améliorer la santé.

Cette "éducation physique" se pratique de façon individuelle et volontaire.

- Une matière d'enseignement obligatoire. Sous cet aspect, PARLEBAS la définit comme la pédagogie des conduites motrices. Ce qui signifie que l'action motrice permet d'obtenir une transformation et un enrichissement de la personnalité dans un sens éducatif.

1.4.3. Le concept d'activités physiques et sportives

Son premier usage se trouve dans les instructions officielles du 21 Août 1962, mais il est véritablement consacré dans celles de 1967 destinées aux enseignants en éducation physique et sportive.

Il est repris dans la Loi "MAZEAUD" du 29 octobre 1975 puis dans la Loi "AVICE" du 16 juillet 1984.

Il entend désigner toutes les pratiques physiques et sportives : l'E.P.S scolaire, le sport sous toutes ses formes (compétition, détente, loisir, santé, etc.).

Le concept se spécialise parfois avec l'existence d'A.PEX (Activités Physiques d'Expression), d'APPN (Activités Physiques de Pleine Nature), d'APUP (Activités Physiques Utilitaires et Professionnelles), qui ne sont pas directement liées à des disciplines sportives mais font référence à des domaines artistiques, professionnels ou à des milieux particuliers.

Pour Pierre PARLEBAS, les activités physiques et sportives correspondent "à des pratiques originales qui permettent de définir un champ spécifique" alors que l'éducation physique est "une application pédagogique des A.P.S".

CHAPITRE II

LA REVUE DE LITTÉRATURE

SECTION 1- CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1.1. CADRE THÉORIQUE

Les travaux de PAILLARD (1987) montrent que poser le problème de la perception en rapport avec l'action qui en résulte c'est-à-dire le problème des relations entre la perception (par nos systèmes sensoriels des informations) qui guide notre comportement, et l'action qui constitue les modalités d'expression de ce comportement, revient à poser le problème du fonctionnement psychique dans toute sa complexité.

Par ailleurs NUTTIN (1980) montre que pour restaurer le comportement dans son contexte naturel, celui de l'action d'un sujet qui agit sur le monde, il faut tenir compte non seulement des stimuli physiques de l'environnement, mais du sujet, c'est-à-dire de l'élaboration subjective du stimulus par la centrale de traitements d'informations qu'est le sujet.

Le but de ce travail étant d'expliquer la relation entre perception d'un ensemble de sujets vis-à-vis d'un objet qu'est l'enseignement des A.P.S et leur comportement face à cette matière, s'inscrit dans le cadre théorique des travaux de ces auteurs.

1.2. INTRODUCTION

Le présent chapitre vise à satisfaire l'une des exigences de la recherche: situer le projet de recherche par rapport aux travaux qui ont été faits ailleurs sur le même sujet.

Pour mieux appréhender l'essence de notre sujet, nous allons d'abord décrire les finalités de l'éducation au TOGO et l'organisation des institutions chargées de sa gestion, ensuite faire ressortir la valeur éducative de l'éducation physique et sportive et son état situationnel, et enfin nous appesantir sur les problèmes de la perception, du comportement et de l'attitude.

1.3. FINALITÉS ET BUTS DE L'ÉDUCATION AU TOGO

Durant les trente dernières années, le TOGO a consenti des efforts plus ou moins soutenus en matière d'éducation. Ces efforts devaient être concrétisés par la mise en oeuvre de la réforme de l'enseignement de 1975.

1.3.1. Objectifs de la réforme

Cette réforme couvre l'enseignement primaire, secondaire et supérieur avec la mise en place d'une nouvelle structure. En effet :

Dans les 1^{er}s, 2^e et 3^e degrés, elle vise à créer :

- une école démocratique pour donner des chances égales à tous les citoyens ;
- une école plus rentable, surtout par la qualification des enseignants et la disponibilité du matériel didactique ainsi qu'une pédagogie active ;
- une école adaptée aux réalités du pays et axée sur la professionnalisation de l'enseignement par une adaptation des formations aux besoins de l'économie.

1.3.2. Profil du citoyen à former

L'école doit former des individus sains, équilibrés et épanouis dans toutes les dimensions.

Elle doit permettre la formation de l'esprit critique, base de toute culture moderne.

Pour cela, toutes les idéologies pourront s'y exprimer librement sans recherche de prosélytisme.

L'école doit en outre fournir à l'enfant les moyens d'acquisition de techniques instrumentales et expressionnelles et initier les jeunes à toutes les formes de langage, notamment au langage logico-mathématique nécessaire d'une part à toutes sortes, d'entraînements et d'activités indispensables à un homme d'action.

Enfin, l'école doit constituer un système dynamique au service de développement national tout en permettant la libération de dynamismes non employés ainsi que la familiarisation avec les exigences de la productivité.

Le citoyen ainsi formé sera équilibré, ouvert d'esprit, capable de s'adapter aisément à toutes les situations nouvelles, plein d'initiatives et apte à agir sur le milieu pour le transformer.

1.3.3. Programmes, Méthodes et Evaluation

Au plan des programmes, des méthodes et de l'évaluation, le système scolaire au TOGO tient compte de certaines dispositions ayant pour but d'opérationnaliser les objectifs ci-dessus mentionnés.

Les Programmes

Au niveau des 2e et 3e degrés, la réforme préconise des suppressions, des réaménagements et innovations.

Elle cherche en outre à valoriser certaines disciplines négligées telles que : le dessin, la musique, l'éducation physique, les travaux manuels et le sport.

Les Méthodes

Pour libérer et développer toutes les aptitudes de l'élève, la réforme recommande la proscription de toute directivité, l'instauration d'une atmosphère de confiance dans la classe, le travail en groupe, l'autodiscipline, le recours à l'étude du milieu comme support pédagogique, l'émulation, la collaboration étroite entre l'école et la famille.

L'Evaluation

L'évaluation doit être continue et porter sur les connaissances, les comportements et les aptitudes des élèves.

1.3.4. L'état de la situation actuelle

Les Programmes

Pour les réaménagements dans les 2e et 3e degrés, les nouveaux programmes sont effectivement allégés, mais il n'y a pas de regroupement de matières qui se recoupent. Par ailleurs si le dessin, la musique, l'éducation physique et sportive ainsi que les travaux manuels figurent dans les emplois du temps comme disciplines à part entière, leur enseignement se heurte à un manque d'intérêt.

Les Méthodes

Dans la pratique, l'auto-discipline et le travail en groupe semblent ne pas avoir entraîné l'adhésion des enseignants. La pléthore des effectifs, l'influence des modèles culturels, le manque de formation des enseignants à la communication pédagogique, la persistance du modèle traditionnel en sont les principales causes.

L'évaluation

D'une façon générale et contrairement à l'esprit de la réforme, seules les connaissances sont évaluées.

L'appréciation des comportements et des aptitudes est délaissée. Cela est dû principalement au manque de formation des enseignants en matière d'évaluation, à l'absence d'instructions précises sur les modalités d'évaluation.

1.4. ORGANISATION ET STRUCTURES DE L'ÉCOLE NOUVELLE - FONCTIONNEMENT

L'école nouvelle est divisée en 4 degrés :

1.4.1. L'enseignement du premier degré

Il comprend deux niveaux :

- les jardins d'enfants : les enfants y entrent à l'âge de deux ans révolus pour une période de trois ans,
- l'école primaire : les enfants y entrent à l'âge de cinq ans révolus pour une période de six ans.

1.4.2. L'enseignement du deuxième degré

Il comprend deux niveaux :

- Le cycle d'observation : c'est un tronc commun de toutes les sections de cet ordre d'enseignement :
Tous les élèves ayant terminé l'enseignement du premier degré y accèdent automatiquement. Ils sont alors âgés de 11 ans normalement et reçoivent un enseignement identique pendant 2 ans dans les établissements suivants :
 - . Collège d'Enseignement Général (CEG)
 - . Collège d'Enseignement Technique (CET)
 - . Collège d'Enseignement Agricole (CEA)
 - . Collège d'Enseignement Artistique et Artisanal (CEAA)

- Le cycle d'orientation : c'est le cycle où les établissements du deuxième degré se distinguent vraiment les uns des autres et où les programmes aussi accusent cette spécificité : CEG, CET, CEA, CEAA.

Dans les CEG, sera dispensé un enseignement permettant à l'élève d'accéder soit aux écoles du troisième degré (Lycées d'Enseignement Général), soit aux écoles spécialisées où il recevra une formation professionnelle.

Dans les CET, CEA, CEAA, sera dispensé un enseignement permettant soit d'accéder aux écoles du troisième degré (Lycées Techniques, Lycées Agricoles, Ecoles spécialisées), soit d'entrer directement dans la vie active, pour exercer la profession à laquelle l'élève aura été préparé.

1.4.3. L'enseignement du troisième degré

Il comprend : les Lycées d'Enseignement Général, les Lycées Techniques, les Lycées Agricoles et les écoles spécialisées.

Les élèves âgés de 15 ans y sont admis pour une période de trois ans.

1.4.4. L'enseignement du quatrième degré

C'est un système de grandes Ecoles et de Facultés. Il accueille les élèves du troisième degré. Ces élèves, âgés de dix huit ans en moyenne y suivent des études d'une durée variable de trois à sept ans.

1.5. VALEUR ÉDUCATIVE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ET SON IMPORTANCE A L'ÉCOLE

L'E.P.S possède un objet qui en fait une discipline éducative et qui lui attribue une différence spécifique.

Selon PARLEBAS, elle pourra être définie comme : "une pédagogie des conduites motrices". Ce qui suppose évidemment qu'on admette que l'action sur les conduites motrices permet d'obtenir une transformation et un enrichissement de la personnalité dans un sens éducatif.

Notre principale préoccupation est d'essayer de montrer si les activités physiques peuvent être à l'origine d'un authentique apport vis-à-vis de l'éducation générale de l'enfant.

En effet en recourant à des travaux scientifiques, il est possible de mettre en évidence et d'analyser l'influence d'une éducation motrice sur les différentes dimensions de la personnalité.

Ainsi nous apprenons de DELMELLE (1981) que : "l'acte moteur joue un rôle important dans le développement de l'enfant pour qui le mouvement est le premier moyen d'expression et le premier mode d'exploration. A l'origine de toute connaissance comme de tout comportement, il y a une expérience corporelle vécue et l'action éducative doit permettre à l'enfant de passer à la conscience, à la connaissance et au contrôle de lui-même et du monde extérieur.

L'éducation psychomotrice est l'éducation de l'être à travers tout son corps. C'est par l'action et grâce à elle que l'enfant parcourt la longue trajectoire qui conduit de l'acte à la pensée.

L'éducation psychomotrice : - agit sur le physiologique
- développe l'intelligence
- retentit sur l'affectivité
- aide à la socialisation".

Par ailleurs, PIAGET dans son oeuvre intitulée "Biologie et connaissance" et les psychologues généticiens dégagent l'influence de l'acte moteur sur le développement des différentes dimensions de la personnalité.

La dimension biologique

A ce niveau, on sait combien l'organisme peut bénéficier de la pratique des exercices physiques et combien les grandes fonctions peuvent y trouver leur compte.

La dimension cognitive ou l'intelligence psychomotrice

Il est scientifiquement établi que la genèse de l'intelligence est à rechercher dans la motricité.

Cette préoccupation s'accorde excellemment avec les conclusions de tous les courants modernes de la psychologie génétique.

PIAGET l'a singulièrement souligné en précisant que "Tous les mécanismes cognitifs reposent sur la motricité".

Les opérations de l'enfant qui sont d'abord entièrement motrices préfigurent et préparent les opérations abstraites de la pensée finie.

Par ailleurs, nous savons maintenant que certains troubles de l'écriture ou de la parole sont relatifs à une mauvaise relation psycho-motrice avec l'environnement, la maîtrise des codes et des langages par l'élaboration du schéma corporel, définit par M. PIERON comme "la représentation que chacun se fait de son corps et qui lui permet de se repérer dans l'espace".

En outre l'utilisation de l'éducation physique dans la rééducation de nombreux types d'inadaptations et de déficiences souligne les liaisons entre l'intelligence et la motricité.

La dimension affective

L'affectivité est en effet une dimension qui imprègne fortement l'activité physique. A ce niveau, c'est toute la personnalité qui s'exprime et la résonance émotive des échanges a un effet prolongé.

L'enfant et l'adolescent se projettent entièrement dans la façon dont ils perçoivent l'obstacle, le partenaire et l'adversaire.

Les conduites motrices sont investies par un inconscient moteur générateur d'actes réussis mais aussi d'actes manqués. La pratique des A.P.S met alors en jeu les ressources les plus profondes de la personnalité au point de provoquer l'émergence d'un inconscient moteur d'où son implication pédagogique.

La dimension expressive ou la créativité motrice

La pratique des A.P.S peut solliciter la dimension expressive et esthétique. L'expression se présente alors comme ayant les caractéristiques du jeu orienté essentiellement vers la recherche du plaisir. Elle n'a aucun rapport avec le beau et le rendement mais possède sa propre finalité et engage toute la personnalité.

La dimension décisionnelle

Les A.P.S constituent une authentique école de décision. A cet égard, la décision motrice se fonde sur le vécu des conduites corporelles en rapport avec les aléas de toute rencontre avec le milieu et avec autrui.

La décision motrice est un engagement qui met en jeu toute la personnalité immobilisant des ressources cognitives, nouant des relations interpersonnelles et suscitant des élan affectifs.

L'EPS apparaît ainsi comme une éducation des conduites motrices et s'oriente vers la recherche ou l'adaptabilité c'est-à-dire vers la maîtrise de situations nouvelles. Elle s'oppose radicalement à tout dualisme et fait converger l'ensemble de la personnalité vers l'unité des conduites motrices de décision.

On peut dire ainsi que les A.P.S sont dotées d'une incontestable noblesse éducative.

Pour marquer cette importance dans le cadre scolaire, beaucoup d'auteurs ont écrit sur leurs bienfaits.

Nous citerons ici quelques uns

* Dans le "manuel de l'éducateur sportif" paru en 1991, il a été rapporté que l'EPS qui jadis dépendait du Ministère de la Jeunesse en France est rattachée au Ministère de l'Éducation Nationale pour une meilleure insertion de cette discipline dans la vie scolaire et universitaire.

Parlant des objectifs, il est dit qu'ils ne diffèrent pas fondamentalement des buts poursuivis dans les autres disciplines. Ainsi l'EPS contribue à former des hommes capables, en s'adaptant aux conditions de la vie moderne, de réaliser leur plein épanouissement, aussi bien dans le temps du travail que dans celui des loisirs.

Dans l'Éducation Physique et Sportive : Réflexions et Perspectives HEBRARD (1986) affirme que trois grandes finalités peuvent être assignées à l'EPS :

- transmission d'éléments culturels (pratiques sociales)
- développement des possibilités d'action et de réaction (adaptabilité face à l'environnement physique et humain)
- facilitation éducative.

Aussi affirme-t-il que c'est parce que simultanément l'EPS favorise l'accès de tous au patrimoine culturel et le développement du patrimoine biologique et psychologique de chacun, qu'elle est discipline d'enseignement responsable de la pratique et de l'apprentissage des activités physiques sportives et d'expression des élèves.

Tout ceci confère à cette discipline une très grande valeur éducative. Mais comment est-elle perçue et enseignée dans les établissements d'enseignement secondaires au TOGO.

SECTION 2 - ÉTAT SITUATIONNEL DE L'EPS AU TOGO

2.1. HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE L'EPS AU TOGO

2.1.1. Aspect juridique

Dans son livre intitulé "Le Togo : Des origines à nos jours", CORNEVIN (1987) évoquait la pratique des APS au TOGO en ces termes : "L'Éducation physique et les sports font l'objet de l'arrêté du 25 juillet 1927 qui organise le service et prévoit la formation des moniteurs".

L'absence de littérature dans ce domaine, nous a conduit, au cours de nos investigations à répertorier quelques textes riches du point de vue thématiques, qui n'ont malheureusement pas survécu à l'Indépendance.

Le répertoire général des textes en vigueur édités par la Direction du Journal Officiel de la République du TOGO ne les compte plus dans l'ordonnancement juridique en vigueur.

Ainsi durant la période coloniale allant de 1942 à 1952, nous avons pu noter l'existence des textes ci-après :

- Arrêté du Gouverneur Général 2.946 P du 22 août 1942, créant et organisant en A.O.F. et au TOGO une Direction Générale de l'Instruction Publique, de l'Éducation Générale et des Sports.

- Arrêté du Gouverneur Général 2.950 P organisant le service de l'Éducation générale et du sport scolaire et universitaire.

- Arrêté du Haut Commissaire 879 IP du 24 mars 1944, interdisant aux élèves de toutes les écoles et établissements d'enseignement public, privé de l'A.O.F et du TOGO de pratiquer un sport quel qu'il soit en dehors de l'Association sportive de l'Établissement scolaire où ils sont régulièrement inscrits.

- Arrêté du Haut Commissaire 2.321 E du 4 avril 1952, instituant un contrôle médical d'aptitude aux sports.

- Arrêté du Haut Commissaire 2.322 E du 29 mai 1952, approuvant les statuts de l'Association dite "office du sport scolaire et universitaire en A.O.F".

De l'Indépendance à la période actuelle

1960 : Décret portant création, sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale d'une Direction Nationale des Sports, de la Jeunesse et de la Culture.

1967 : Décret N° 67-21-PR du 30 mai 1967 portant création d'un Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Sports et à la Culture.

1972 : Décret N° 72-20 du 21 février 1972 portant création du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

- Décret N° 72-159 du 7 juillet 1972 portant création des services centraux du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

1976 : Décret N° 76-128 du 26 juillet 1976 portant création de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports.

1992 à nos jours : Décret N° 92-019/PMRT du 29 janvier 1992 portant attributions et organisation du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

2.1.2. Aspect Institutionnel

Sur le plan institutionnel, il convient de faire remarquer l'absence d'instructions officielles et de programmes au niveau de l'enseignement des A.P.S dans le système éducatif au TOGO.

Toutefois, la Direction de l'Éducation physique vient d'engager quelques timides démarches d'élaboration de ces textes en vue de rendre l'enseignement des A.P.S plus efficace et plus cohérent.

2.2. ORGANISATION MANAGÉRIALE ET TECHNIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS AU TOGO

2.2.1. Aspect administratif

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS)

Organe de la politique nationale en matière de Jeunesse et des Sports, le Ministère de la Jeunesse et des Sports s'est vu doté depuis 1992 de nouvelles attributions ayant pour but de permettre à ses organes de gérer plus efficacement les activités relevant de son domaine.

Cette décision a pour principale conséquence un éclatement des services centraux chargés de la promotion des A.P.S. Dans ce passage, nous essayerons de nous appesantir sur quelques un de ces services dans le but de faire ressortir les principales causes de la marginalisation des A.P.S au niveau du cycle secondaire.

La Direction de l'Éducation Physique (DEP)

Elle est chargée de traduire dans les faits la politique nationale en matière d'éducation physique, et a pour mission, la conception et la mise en oeuvre d'une politique rationnelle de l'éducation physique au TOGO.

A travers ces attributions évoquées ici de façon sommaire, nous constatons que ce service constitue le principal centre de décision dans la politique de revalorisation des A.P.S dans le système éducatif de notre pays. Malheureusement la réalité des choses fait remarquer un contraste déplorable avec les intentions évoquées.

La Direction du Sport Scolaire et Universitaire (DISSU)

Elle a pour mission de promouvoir les compétitions sportives au niveau des établissements d'enseignement scolaire et universitaire.

Mais en réalité, la mise en oeuvre de cette mission se trouve également confrontée aux principaux écueils sur lesquels achoppe l'enseignement des A.P.S.

Ainsi une analyse de la situation de l'enseignement des A.P.S dans le cycle secondaire nous amène au constat suivant :

2.2.2. Point de la situation de l'enseignement de l'EPS dans les Ecoles, Lycées et Collèges au TOGO

Au regard des valeurs éducatives de l'EPS évoquées précédemment, nous pouvons affirmer que dans le milieu scolaire en général, l'éducation physique et sportive est classée parmi les disciplines d'éveil à prédominance intellectuelle et la relation évidente entre le développement de l'esprit et le développement du corps constitue une des vérités de base de l'éducation moderne "mens sana in corpore sano".

L'école togolaise n'échappe pas à cette vérité qui constitue l'une des préoccupations importantes de la Reforme de l'Enseignement.

Malheureusement, la conscience aiguë de l'importance de l'EPS dans le processus éducatif contraste avec la pratique réelle de la discipline sur le terrain : les infrastructures sont inexistantes, le personnel d'encadrement n'existe pas non plus, le matériel fait essentiellement défaut. Dans les Collèges et Lycées, il n'y a pas de programme officiel d'enseignement de l'EPS.

Les propositions pour redresser une telle situation n'ont pas manqué, mais elles ont toutes échouées faute de moyens.

L'EPS est alors marginalisée dans cet ordre d'enseignement et il n'est pas prévu beaucoup de motivation en sa faveur.

Pour une discipline qui est censée développer toutes les valeurs éducatives chez l'apprenant, donc une matière privilégiée dans l'éducation en général, il est prévu combien d'heures hebdomadaires ? Deux, et encore... pour quel coefficient ? Un, quand elle est prise en compte. Or ce n'est un secret pour personne qu'à l'école, les élèves s'intéressent aux matières par ordre croissant de coefficient.

2.2.2.1. Les problèmes d'infrastructures

Depuis l'Indépendance, le TOGO n'a pas cessé de prendre de recul dans la mise en place des infrastructures, creusant ainsi le fossé par rapport aux pays voisins (GHANA notamment). Les choix en matière de politique en EPS sont négatifs et caractérisés par un refus de porter de l'intérêt à la discipline.

De 1960 à 1967, il n'y a pas eu de politique d'envergure de construction d'écoles, ni de construction d'infrastructures sportives. Avec la réforme de l'enseignement, on assiste à l'ouverture massive des écoles. Mais il s'agit surtout d'écoles sans infrastructures sportives. Aucune prévision n'est faite dans ce domaine. Même les services spécialisés de l'Éducation Nationale (Planification) ne semblent guère se préoccuper de l'existence des aires de jeu dans le cadre des établissements scolaires.

Aujourd'hui, dans les grandes villes, plusieurs établissements scolaires se limitent aux salles de classes et bureaux. Dans le privé, la situation est encore plus affligeante. Aucun Lycée, aucun Collège ne peut prétendre à ce jour disposer des installations complètes pour la pratique des A.P.S.

2.2.2.2. Le personnel

La situation sur ce plan est caractérisée par l'insuffisance à la fois sur le plan numérique et sur le plan de la formation. Cette situation est aggravée depuis 1972 par la double dépendance du personnel par rapport au Ministère d'appartenance (Ministère Jeunesse et Sports) et par rapport au Ministère d'affectation (Ministère Éducation Nationale). D'où la fréquence des cas de travail bâclé et de malaise dans les établissements d'accueil.

Sur le plan quantitatif

Notre pays compte au total 226 enseignants d'EPS pour 332 établissements.

- Nous disposons à ce jour de 189 enseignants d'EPS payés sur le budget de l'État,
- 26 sur le Projet Emploi Formation (PEF)
- 11 engagés par les établissements confessionnels.

TABLEAU N° 1 : SITUATION EN PERSONNEL
ENSEIGNANT DANS LES ETABLISSEMENTS 1995-1996

N° d'ordre	IJS	Nombre d'établissement	Enseignants en Poste	Établissements sans Enseignants d'EPS
1	DAPONG	24	06	16
2	NIAMTOUGOU	14	02	12
3	KARA	43	19	27
4	BASSAR	13	05	08
5	SOKODE	21	18	07
6	SOTOUBOUA	15	06	10
7	ATAKPAME	16	12	08
8	BADOU	15	06	09
9	AMLAME	12	11	05
10	KPALIME	40	24	20
11	NOTSE	10	07	03
12	TSEVIE	24	18	09
13	TABLIGBO	10	06	05
14	ANEHO	38	17	23
15	LOME	37	69	05
TOTAL	15	332	226	167



TABLEAU N° 2 : RÉCAPITULATIF DE LA SITUATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT D'EPS - ANNÉE 1995-1996

N° d'ordre	IJS	PEPS	PAEPS	MEPS	MAEPS	CEPS	P	E F	P E F	TOTAL
							PEPS	MEPS	CEPS	
1	DAPONG	-	1	5	-	-	-	-	-	6
2	NIAMTOUGOU	-	1	1	-	-	-	-	-	2
3	KARA	-	4	11	1	2	-	-	-	19
4	BASSAR	-	-	4	-	-	-	-	-	5
5	SOKODE	-	4	12	2	1	-	-	-	18
6	SOTOUBOUA	-	1	3	-	-	-	2	-	6
7	ATAKPAME	-	-	3	1	-	-	3	-	6
8	BADOU	-	3	8	-	-	-	1	-	12
9	AMLAME	-	3	3	2	-	-	2	-	11
10	KPALIME	-	1	5	1	1	-	-	-	7
11	NOTSE	-	2	13	1	-	-	2	-	18
12	TSEVIE	-	8	11	4	-	-	1	-	24
13	TABLIGBO	-	1	5	-	-	-	-	-	6
14	ANEHO	-	2	13	2	-	-	-	-	17
15	LOME	3	11	32	4	5	4	10	-	69
TOTAL	15	3	42	129	18	9	4	21	-	226

Sur le plan qualitatif

Le constat sur le terrain nous fait état d'un personnel sevré pendant longtemps des informations sur les nouvelles exigences liées à l'exercice de la fonction d'enseignant d'EPS.

Cette situation explique leur difficulté d'adaptation au milieu scolaire dans lequel ils sont appelés à servir.

2.2.2.3. Situation actuelle au niveau du programme d'enseignement

Si le programme d'enseignement de l'EPS à l'école peut être défini comme un document officiel définissant les objectifs pédagogiques et les moyens à mettre en oeuvre (méthodologie, évaluation etc.), nous constatons d'emblée qu'il n'en existe pas un dans les 2e et 3e degrés d'enseignement au TOGO.

Cependant, l'EPS est effectivement enseignée dans ce secteur scolaire. Le "programme" mis en oeuvre est plutôt officieux, c'est-à-dire, il n'a pu être diffusé ni par les autorités du Ministère de la Jeunesse et des Sports, ni par celles de l'Education Nationale.

2.2.2.4. Situation concernant l'évaluation aux examens

Elle ne tient nullement compte ni de l'âge du candidat, ni de sa morphologie.

Elle se préoccupe uniquement du respect des règlements et des performances réalisées par les candidats. Ces performances ont leur équivalence en notes consignées sur un barème de cotation.

Ceux qui sont actuellement utilisés pour les examens officiels datent de 1972, période pendant laquelle la moyenne d'âge d'entrée au Collège n'est pas celle que nous connaissons actuellement et dont la conséquence est l'accroissement du nombre de dispenses médicales.

Malgré la multitude des problèmes qui empêchent la revalorisation de l'EPS au niveau de ce secteur d'enseignement, certains avantages institutionnels lui confèrent une valeur éducative certaine.

Toutefois si les différents acteurs appelés à oeuvrer pour sa promotion ne lui accordent pas une bonne perception, toutes dispositions prises dans le sens de sa meilleure intégration sera vaine.

Cette préoccupation s'inscrit dans le cadre de l'hypothèse que nous nous proposons de vérifier dans notre travail, après une brève description du phénomène perceptif, du comportement et de l'attitude.

SECTION 3 - LA PERCEPTION

3.1. DÉFINITION DE LA PERCEPTION

La perception est souvent assimilée à l'acte d'acquérir la connaissance d'un objet extérieur à l'aide des organes de sens. Ceci se justifie dans la mesure où l'homme ne vit pas seul. Il est en relation avec son environnement qui lui envoie constamment des stimuli. Dans ce cadre précis, l'acte perceptif est comparable à une prise d'information, une sollicitation de nos organes sensoriels en fonction de l'information.

Mais si nous agissons ou non en fonction de ce que nous percevons de notre environnement interne et externe, nous retiendrons donc que la perception ne peut pas se résumer à la simple prise d'information. Elle est donc un processus plus complexe. Elle constituerait une sorte de représentation imagée des copies intégrées dans le cerveau, des constructions représentatives objectives auxquelles le sujet accorde une signification. Dès lors, la perception pourrait être prise comme une recherche de la meilleure interprétation de l'objet (forme, grandeur etc.), une hypothèse suggérée qui mobilise le système nerveux en prélude à une action consciente.

3.2. LE MÉCANISME DE LA PERCEPTION

Percevoir la réalité du monde, c'est en fait reconnaître dans notre expérience perceptive ce qui est conforme à la représentation interne que nous avons constituée en mémoire et que nous avons le pouvoir d'évoquer consciemment.

Pour agir, nous faisons parfois recours à nos expériences passées. On conçoit dès lors que le problème de la perception revient à analyser le fonctionnement psychique dans toute sa complexité.

Comment s'opère alors le mécanisme perceptif ? Selon REUCHEIN (1981), les éléments d'information recueillis par l'exploration sensorielle de l'environnement ne permettraient pas d'orienter et de contrôler l'activité s'ils constituaient un ensemble chaotique et inorganisé. Toutes nos modalités de traitement de l'information fonctionnent de façon à construire des organisations perceptives stables, pouvant servir de cadre de référence à nos actions, pouvant aussi servir de signaux reconnaissables permettant d'anticiper sur les situations à venir.

Au contact de l'environnement, les organes de sens sont sollicités en fonction du stimulus. Le mécanisme perceptif l'identifie, le code, l'analyse et fournit les informations utiles au cerveau. Le cerveau sous le mécanisme décisionnel reçoit le message codé, le traite et sélectionne le plan d'action qu'il envoie au centre effecteur. Ce dernier à son tour alerte les muscles concernés qui exécutent le mouvement constituant la réponse aux sollicitations.

Ainsi donc le processus perceptif joue un rôle important dans l'exécution des gestes. Loin d'être un acte mécanique, la perception doit nous permettre de comprendre et d'avoir une représentation exhaustive préalable.

Si avant d'agir le sujet doit donner une signification à ce que représente pour lui l'objet perçu, nous pouvons donc dire que la perception a une corrélation avec l'activité cognitive.

3.3. PERCEPTION ET ACTIVITÉ COGNITIVE

Nous avons défini la perception en soulignant qu'elle ne se limite pas à la seule prise d'information, mais qu'elle constitue une sorte de représentation imagée. Notre activité toute entière semble être suscitée, guidée par les informations collectées par nos organes de sens.

Mécanisme complexe, on peut penser que la perception et la cognition mettent en exergue les notions de prédispositions mentales, d'attention de processus de décision. Puisque la cognition a trait à la connaissance ou au savoir, c'est-à-dire à la capacité de connaître par l'intelligence ; cela suppose la mise en jeu de certains processus mentaux ou psychiques.

L'acte perceptif n'est pas passif. Le sujet qui perçoit est actif et fait preuve d'une activité cognitive.

De la perception à la cognition, le sujet a un objectif précis à atteindre, se construit certaines réalités et des projets d'action en mémoire, de même que le choix des moyens à mettre en oeuvre pour les réaliser.

poser le problème de la perception ou de la cognition conduit à analyser les divers mécanismes du traitement de l'information. Cette approche pouvait se résumer comme suit :

- un équipement sensori-moteur qui entretient avec l'environnement des dialogues directs ou permanents ;

- un appareil cognitif qui accumule en mémoire (représentation) des réalités physiques. Cet appareil psychique lors de la décision, sélectionne les réponses selon ses expériences antérieures conservées en mémoire et suivant les besoins du projet.

Ainsi donc les différentes étapes de la perception sont :

- la prise d'information
- la représentation et
- la signification.

Ces mêmes étapes se retrouvent dans l'acte cognitif surtout en situation d'apprentissage.

Nous pouvons donc dire que le mécanisme perceptif et la cognition concourent au même but.

3.4. RAPPORT ENTRE PERCEPTION, REPRÉSENTATION ET SIGNIFICATION

Comme nous l'avons souligné précédemment, trois stades essentiels participent à la mise en place de la perception :

- la prise d'information
- la représentation et
- la signification.

Dans sa complexité, le mécanisme perceptif doit sa crédibilité non seulement à la prise d'information mais aussi au processus cognitif qui, après codage et analyse, appréhende l'objet, lui attribue une valeur, ce qui déclenche le comportement.

Après cette clarification, quels sont alors les différents rapports qui lient la perception, la représentation et la signification ?

La perception est la reconnaissance des objets résultant d'un contact direct entre les sens et l'environnement. Précisons que cet acte ne se limite pas aux seuls jeux des sens mais sollicite plus les constances psychiques.

La représentation, quant à elle, consiste à évoquer les objets en leur présence ou en leur absence. C'est un modèle ou schéma interne de la réalité que se construit un sujet dans sa mémoire.

Si l'acte de représentation prolonge la perception, il introduit donc un élément nouveau qui est irréductible : un système de signification lui attribuant une valeur, établissant la différence entre le signifiant et le signifié. Mais la perception en elle-même comporte déjà des significations (formes des objets perçus, qualité des événements, mort subite d'un parent... etc. sont rapportés à des formes et faits constants correspondants).

La signification dans l'acte représentatif marque au contraire une différence entre les signes, symboles, images ou gestes (signifiants) et les transformations ou les traits du milieu (signifiés).

En somme le passage de la perception à la représentation pose un problème double qui porte simultanément sur le signifiant et le signifié, le symbole, l'image ou la pensée, bref un processus cognitif.

Dans la pratique, la perception nous renseigne sur les formes, la grandeur des objets, l'image ; elle permet de mieux appréhender et d'opérer des choix satisfaisants, d'être en accord avec l'environnement afin d'orienter nos attitudes (et comportements) de façon autonome.

Pour mieux comprendre le mécanisme d'élaboration de la cognition (représentation mentale) à l'action, il conviendrait d'élucider le concept d'attitude.

3.5. LE CONCEPT D'ATTITUDE

3.5.1. Définition et origine

Selon le petit LAROUSSE illustré 1985, le concept d'attitude tire son origine du latin "aptitudo" "aptitude" qui lui, dérive d'attitude. Il désigne alors :

- La manière de se tenir ; un comportement correspondant à une certaine disposition psychologique.

- Il est une disposition à l'égard de quelqu'un, de quelque chose. C'est aussi un ensemble de jugements et de tendances qui poussent à un comportement.

Exemples : - Quelle est son attitude à l'égard de ce problème ?

- Il a changé d'attitude.

C'est donc la position relative d'un individu sur une discussion bipolaire évaluative ou affective en rapport avec un objet donné.

3.5.2. Attitudes : Approche psychologique

En psychologie sociale, le concept d'attitude revêt plusieurs significations :

- Il désigne l'orientation de la pensée ; les pré-dispositions profondes de notre être qui guident notre conduite.

- Il désigne aussi les postures (celles du penseur) ou les comportements sociaux. C'est l'état d'esprit qui est le nôtre devant certaines valeurs.

L'attitude représente un concept central de la psychologie sociale.

L'importance de cette notion tient à ce qu'elle permet d'opérer une articulation entre le domaine biologique et le domaine sociologique.

Dans un premier sens, l'attitude désigne une posture, une position corporelle, cette régulation tonique qui participe du champ physiologique prépare à un comportement.

Dans un second sens, elle est définie comme un mode de réactions relativement stables qui prédisposent à agir.

La notion d'attitude concerne donc des dispositions mentales. Elle est structurée en trois (3) dimensions :

- affective
- cognitive
- conative.

- La dimension affective :

Elle fait référence à l'attrait ou à la répulsion que le sujet avait envers un objet par exemple.

- La dimension cognitive :

Elle concerne ce que l'individu sait ou croit savoir du stimulus. Elle se réfère au mental, à l'intelligence.

- Et la dimension conative est relative aux intentions, décisions de l'individu par rapport à l'action.

Il faut noter qu'à la suite de l'évolution sociologique du concept d'attitude, son étude est devenue indispensable dans l'explication du comportement social et des réactions devant une tâche.

Dans le cas de notre étude, nous le cernerons en rapport avec l'enseignement des A.P.S. qui évidemment prend l'aspect d'une tâche.

3.5.3. Attitudes et Comportements

Le déterminant le plus important pour prédire un comportement et l'intention d'agir de l'individu est à son tour déterminé d'une part, par l'attitude de cet individu face à l'exécution d'un acte donné, et d'autre part, par ses jugements de valeur attachés à l'exécution de l'acte. Le dernier déterminant de l'intention étant bien sûr la motivation d'agir en accord avec les normes reçues.

3.5.4. Attitudes et environnement

Jadis, existait un dualisme entre les origines intrinsèques et les origines extrinsèques de l'individu à propos des deux concepts.

Suite à de nombreuses recherches, on est convenu que les facteurs de l'environnement qui interviennent, transforment les attitudes (ALL PORT 1935).

Les attitudes peuvent déterminer ce que l'individu aime ou déteste et surtout ses conceptions sur l'environnement. En fait il existe une fonction des attitudes qui permet un certain maintien de l'équilibre de la personnalité face à une situation sociale précise.

3.6. LE COMPORTEMENT

3.6.1. Définition et différents points de vue du comportement

Dans le domaine des sciences humaines, le terme comportement est d'une grande utilité. Il est étudié par les biologistes, les psychologues, les anthropologues etc.

La plupart des auteurs qui veulent dans leur conception de la psychologie, donner une place aux fonctions cognitives définissent la psychologie comme "La science de comportement et de l'expérience".

La conception behavioriste identifie comportement et réponse motrice. En effet, les behavioristes désignent le comportement comme un ensemble de réactions adaptatives, objectivement observables qu'un organisme généralement pourvu d'un système nerveux exécute en réponse aux stimuli.

Cette conception mécanique du comportement paraît contraire à la nature humaine.

MOWRER (1960), cité par NUTTIN affirme que la perception est toujours impliquée dans le comportement.

Toutefois, il dit que le sujet qui regarde n'agit pas sur le monde mais s'informe.

Quant à NUTTIN (1980), le comportement n'est pas nécessairement une action sur le monde extérieur mais sur le réseau de relations qui unit l'individu au monde.

Par ailleurs, il affirme que les fonctions cognitives et les autres fonctions psychiques peuvent être soit la composante principale d'un comportement, soit une composante auxiliaire au service de ce qu'on "fait" en première instance.

Ainsi le mouvement externe peut être au service de l'acte perceptif. Comme inversement, l'acte cognitif peut être au service de l'acte moteur.

Les fonctions cognitives accompagnent et pénètrent tout comportement.

Nous avons vu précédemment que l'acte perceptif et l'acte cognitif sont intimement liés. Ici, nous nous rendons compte que toute action ou tout comportement est le résultat de la signification qu'on donne à l'acte perceptif à travers la cognition.

Pour qu'il y ait comportement, il faut d'une part un sujet et d'autre part le monde ou la situation. Le sujet pour se comporter construit une situation. Cette situation peut être du monde "perçu" (des choses réelles) ou du monde "conçu" (des représentations symboliques).

NUTTIN (1980) affirme que "Les deux mondes se compénètrent pour former une situation élargie et une action plus souple et plus efficace".

3.6.2. Le comportement répond à une situation significative

Le comportement peut se définir comme l'action d'un sujet qui "cogite", agit face à une situation donnée.

Mais comme le montre KOHLER (1947), cité par NUTTIN, "L'acte d'une personne donnant l'aumône à un mendiant ne peut s'analyser en stimulus sensoriels et réactions musculaires".

C'est la signification que le sujet donne à l'aumône qui l'amène à offrir au mendiant de l'argent.

WEINER (1972) et ZIMBARDO (1969), affirment que "La signification d'un stimulus est l'élément dont il faut tenir compte dans tous les processus comportementaux".

Le problème de comportement se pose à l'homme dans un double contexte :

Celui du comportement ordinaire où le sujet perçoit et manipule des objets réels ;

et celui du comportement verbal et cognitif où le sujet "manipule" des symboles pour se référer à autre chose.

Dans le cadre de notre étude, les différents acteurs impliqués dans l'organisation et la pratique des A.P.S n'ont pas seulement au départ un objet réel à manipuler. Ils se trouvent en fait, en "présence" de tout un processus cognitif inter-actionnel, tributaire des facteurs comme la motivation, l'opinion, la conviction etc. et qui lui permet d'accorder une signification à son action.

Nous pouvons alors dire que le comportement des parents d'élèves et élèves vis-à-vis de l'enseignement des A.P.S dans le cycle secondaire au TOGO dépendra de la perception qu'ils en font.

Conclusion partielle

Il ressort de cette revue de littérature que l'EPS occupe une place importante dans l'éducation et la formation globale de l'enfant.

Par ailleurs, l'importance que l'homme accorde à un objet à travers son comportement est étroitement liée à la perception (représentation et signification) qu'il a de l'objet.

Nous voulons donc savoir si le manque d'intérêt à cette discipline est lié à la perception que les parents d'élèves et élèves en ont.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre s'articule autour des points suivants ; d'abord la nature de la recherche et les démarches préliminaires ; ensuite les procédures d'échantillonnage et la présentation de l'instrument de recherche ; enfin la procédure de collecte et la stratégie d'analyse des données.

3.1. NATURE DE LA RECHERCHE

Ce travail tente par une méthode descriptive et comparative de savoir si le manque d'intérêt pour l'enseignement des Activités Physiques et Sportives dans le cycle secondaire est lié à la perception que les parents d'élèves et élèves en ont.

3.2. DÉMARCHES PRÉLIMINAIRES

"Une mesure est dite valide lorsqu'elle mesure effectivement ce qu'on prétend mesurer" (GODBOUT, 1986).

Dans cette perspective, nous avons consulté un certain nombre de documents pour mieux appréhender les différents aspects du phénomène perceptif et l'importance de l'EPS pour les enfants.

Ensuite une partie du questionnaire a été expérimentée sur une cinquantaine d'élèves du Lycée GALANDOU DIOUF de Dakar en vue d'apprécier leurs attitudes vis-à-vis des A.P.S dans le cadre d'un projet de recherche en psychologie sociale au cours de notre formation à l'INSEPS DE DAKAR.

Enfin après les conseils de quelques professeurs de l'INSE de l'Université du BÉNIN, le questionnaire accompagné d'une lettre et des directives générales de remplissage a été multiplié pour sa distribution.

3.3. IDENTIFICATION ET SÉLECTION DES RÉPONDANTS

3.3.1. Les sujets

Pour les besoins de cette étude, notre enquête a été réalisée au TOGO auprès des personnes suivantes :

- Deux cent vingt deux (222) parents d'élèves répartis en catégories socio-professionnelles ;

- . Trente six (36) pour les administrateurs
- . Seize (16) pour les économistes-financiers
- . Trente-neuf (39) pour les cadres de santé
- . Cent dix-huit (118) cadres de l'enseignement
- . Dix (10) cadres de l'agriculture
- . Trois (3) pour les autres professions.

- 747 élèves de la quatrième à la terminale ont été consultés. Cet échantillon comprend 378 garçons et 369 filles âgés de 13 à 24 ans (Tableau).

Ces élèves suivent les cours d'éducation physique et sportive depuis au moins deux ans.

L'échantillon est constitué pour chaque niveau de 20 élèves : soit 10 garçons et 10 filles par établissement. Ceux-ci sont choisis au hasard dans les différentes classes.

3.3.2. Les Établissements scolaires

L'échantillon fut prélevé dans (18) dix-huit établissements scolaires des cinq régions économiques du TOGO. (Tableau).

Notre préoccupation principale étant de réaliser une enquête nationale en vue d'obtenir une variété de réponses, eu égard aux spécificités régionales et aux caractéristiques propres à chaque institution.

TABLEAU N° 3 : RÉPARTITION DES PARENTS D'ÉLÈVES PAR CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES ET PAR SEXES

Catégories socio-professionnelles	S e x e		TOTAL
	Masculin	Féminin	
Administrateurs	28	8	36
Économistes-Financiers	16	-	16
Cadres de la Santé	32	7	39
Cadres de l'Enseignement	105	13	118
Cadres de l'agriculture	10	-	10
Autres	3	-	3

TABLEAU 4 : RÉPARTITION DES RÉPONDANTS SELON L'ÉTABLISSEMENT, LA RÉGION ET LE NIVEAU SCOLAIRE

REGION	VILLE	ÉTABLISSEMENT	NIVEAU ET SEXE										TOTAL	
			4e		3e		2de		1ère		Term		G	F
			G	F	G	F	G	F	G	F	G	F		
MARITIME	LOMÉ	LYCÉE TOKOIN					10	9	10	9	10	10	30	28
		LYCÉE TECHNIQUE					10	10	8	9	9	9	27	28
		INSTITUT I T N D E	7	10	7	10	10	10	9	10	9	9	42	49
		COLLÈGE PROTESTANT	7	10	7	10							14	20
		COLLÈGE LA TOLÉRANCE	6	7	5	7							11	14
PLATEAUX	ATAKPAMÉ	CEG NYEKONAKPOE	10	9	14	6							24	15
		CEG AGBONOU												
		LYCÉE ATAKPAMÉ					10	10	18	01	8	11	36	22
		COLLÈGE SAINT ALBERT												
	KPALIMÉ	CEG KPODZI	10	10	10	10							20	20
		LYCÉE KPODZI					10	10	10	10	10	10	30	30
CENTRALE	SOKODE	CEG KOULOUNDE	10	10	10	10							20	20
		LYCÉE SAINTE MARIE					10	9	10	10	9	10	29	29
KARA	KARA	COLLÈGE CHAMINADE	10	10	10	9							20	19
		COLLÈGE CHAMINADE					10	10	10	10	10	10	30	30
SAVANE	DAPAONG	LYCÉE NASSABLE					11	12	2	7	12	7	25	26
		- CEG NASSABLE												
		- COLLÈGE ST ATHANASE	11	9	9	10							20	19

R = 53

TOTAL Distribué 800 Q

747 ⇒ TOTAL :

378 369

3.4. L'INSTRUMENT DE L'ENQUÊTE

Au regard de la population à toucher et compte tenu de la nature des informations à recueillir, nous avons utilisé un questionnaire.

Notre choix s'est porté sur cette approche pour des raisons de disponibilité en terme de temps et de coût, d'efficacité et de facilité relative d'administration lorsqu'on s'adresse à des groupes numériques importants.

Pour la validité de l'instrument, le questionnaire, comme nous l'avons indiqué plus haut, a été expérimenté sur un groupe d'élèves à Dakar. Sa forme définitive n'a été obtenue qu'après les corrections apportées et les conseils de quelques professeurs de l'Université du Bénin.

Par ailleurs, sa validité peut se "mesurer" à travers son contenu, en ce sens que ce contenu est en accord avec l'unité fonctionnelle de l'étude : la place de l'EPS et l'importance accordée à cette discipline par les différents acteurs du cycle secondaire de l'enseignement.

3.4.1. Description du questionnaire

Le questionnaire utilisé, en dehors de la lettre d'accompagnement comporte trois parties :

1. Les généralités sur les répondants ;
2. Les directives générales et spécifiques relatives au contenu du questionnaire et à la façon de le remplir ;
3. Le questionnaire proprement dit.

3.4.1.1. La lettre d'accompagnement

Pour aider les répondants à comprendre l'esprit de notre étude, une lettre a été préparée.

En substance, celle-ci explique l'objet de cette recherche et rassure les répondants en insistant sur le caractère confidentiel et anonyme des réponses.

3.4.1.2. Les directives générales et spécifiques

Cette partie décrit la procédure à suivre pour bien remplir le questionnaire. Elle consiste à :

- lire attentivement chacun des énoncés de façon à bien en comprendre le sens ;
- cocher la ou les cases correspondant à son opinion ;
- ou inscrire la réponse dans l'espace réservé à cet effet.

3.4.1.3. Les généralités sur les répondants

Cette section vise à connaître les renseignements sur les sujets cibles, i.e. leur âge, leur sexe, leur région, leur profession, le nom de leur établissement, leur niveau etc.

3.4.1.4. Le questionnaire proprement dit - Justification de l'instrument

Nous avons utilisé un questionnaire qui a deux formes ; des questions fermées et des questions ouvertes.

L'intérêt des questions fermées réside dans la quantification du matériel et de sa mesure. Pour les questions fermées, le schéma de l'analyse fait partie intégrante du questionnaire et le sujet doit coder parmi les éléments de réponses toutes prêtes qui lui sont proposées, ceux qu'il aura retenus si on lui avait permis d'exprimer librement son opinion.

À l'inverse de la précédente, la question dite "ouverte" ne prévoit pas les réponses et laisse à l'individu (enquêté) la liberté complète de s'exprimer comme il veut, de formuler à sa guise son opinion en réponse à la question posée.

D'autre part selon BRUNELLE, DROUIN, GODBOUT et TOUSSIGNANT (1988), "Le questionnaire permet de rejoindre un grand nombre de personnes qui peuvent s'exprimer librement, sans nécessairement s'identifier.

De plus, l'application de cette technique requiert relativement peu de temps...".

Cette remarque des auteurs précités montre les avantages de notre instrument.

3.5. PROCÉDURE DE LA COLLECTE DES DONNÉES

3.5.1. La période de collecte de données

La période de collecte des données a été fonction de certains facteurs :

1. le temps utile pour ventiler le questionnaire auprès de la population accessible et maximiser le taux de retour de réponses,
2. la période de disponibilité optimale des différentes catégories, la distribution et la collecte des données s'est étalée entre le début du mois d'août et la fin du mois d'octobre 1995.

3.5.2. La formule d'envoi et de retour

Pour la distribution et le recueil des données, nous avons bénéficié de la voie officielle de transmission de courriers, couramment utilisée par la Direction de l'éducation physique.

Les Inspecteurs régionaux de la Jeunesse et des Sports ont été chargés de la distribution, du recueil et de la transmission par bordereaux d'envoi (annexes) des données.

Malgré les dispositions prises pour le bon déroulement de cette étape de notre enquête, le taux de retour a été de 74,53 % soit 969 copies du questionnaire sur 1.300 distribuées.

3.5.3. Stratégie d'analyse des données et regroupement des données

Cette recherche vise à entreprendre une étude qualitative relative à la perception des APS chez les sujets. Ainsi notre démarche nous conduira à rechercher la validation de notre hypothèse à travers les paramètres suivants:

La perception des APS en rapport avec :

- le sexe
- la région
- les établissements scolaires
- le niveau d'étude
- le niveau de pratique
- la catégorie socio-professionnelle

- les disciplines scolaires
- le prestige
- la formation de l'individu et son insertion socio-professionnelle
- les grandes fonctions des APS.

3.5.4. Les différents types d'informations recherchées et les techniques d'analyse

Selon M'PABÉ (1986), on distingue en général deux catégories de postulat relatif à l'analyse.

La première se rapporte au genre de question qu'on pose. Ainsi selon le type d'information recherché, une analyse peut être descriptive, comparative, explicative, prédictive ou corrélationnelle.

La deuxième catégorie de postulat se réfère aux techniques d'analyse qui doivent être comparables avec la nature des informations recherchées.

En d'autres termes, il s'agit d'établir un lien entre les techniques statistiques et les propriétés des données recueillies.

Pour notre étude, avec les données recueillies, nous ferons des analyses descriptives et comparatives en rapport avec le processus d'analyse décrit plus haut.

Cependant il faut noter que le traitement statistique se fera non seulement sur le nombre de personnes interrogées mais aussi sur la pertinence du nombre de réponses (choix de plusieurs réponses par une personne).

3.6. LIMITES DE L'ÉTUDE

Pour nous permettre de recueillir une opinion générale de nos répondants, nous avons souhaité sillonner personnellement les chefs-lieux des cinq (5) régions économiques du TOGO.

Cette démarche aurait pour principal avantage de nous permettre de toucher les populations analphabètes (par l'intermédiaire de la méthode d'interview).

Malheureusement, compte tenu des moyens financiers et du temps dont nous disposons, nous nous sommes contenté de la voie de transmission de courriers officiels de la D.E.P pour faire convoyer nos questionnaires.

D'autre part, nous avons voulu nous appuyer sur un échantillon fiable et représentatif. Malheureusement du fait de la faiblesse de l'outil statistique de notre pays, nous nous sommes limités à un échantillon significatif qui cependant n'est pas représentatif de l'ensemble de la population concernée.

CHAPITRE IV

PRÉSENTATION ET ANALYSES DES RÉSULTATS

Dans le chapitre consacré à l'introduction générale, nous avons situé cette étude dans le contexte global d'une description de la place de l'EPS au cycle secondaire afin de pouvoir expliquer par la perception des différents acteurs (ciblés dans le cas de notre enquête) pourquoi leur manque d'intérêt vis-à-vis de cette discipline.

Au regard des résultats obtenus et en fonction de notre instrument fait de questionnaire, nous allons dans un premier temps présenter les résultats du questionnaire à travers les sept (7) catégories suivantes, faisant ressortir les attitudes des élèves vis-à-vis de l'enseignement des APS dans ce cycle :

1°. Dispositions institutionnelles et renseignements signalétiques :

Cette catégorie permet de procéder à la classification des élèves et de déterminer leur statut de pratiquants et du volume hebdomadaire de pratique (Questions 1, 2 et 3).

2°. Niveau de pratique et de motivation :

fait référence : au degré de pratique et d'intéressement aux APS (Questions 4, 5, 6 et 7).

3°. Organisation et méthode :

Elle regroupe les aspects organisationnels, les opinions sur la démarche pédagogique et l'évaluation (Questions 8, 9, 10 et 11).

4°. Capacités cognitives :

Caractérisées par les opinions émises par rapport aux qualités intellectuelles et à l'acquisition des connaissances (Questions 13, 14, 16 et 17).

5°. Capacités morales et d'intégration au groupe :

Nous regroupons dans cette catégorie des opinions qui ont trait à l'éducation psychologique, sociale, morale et affective (Question 16).

6°. Détente - Fonctions ludiques :

se rapporte aux activités récréatives et ludiques (Question 16).

7°. Raisons économiques et socio-professionnelles :

Renferme les éléments à finalité socio-professionnelle (Question 16).

Dans une deuxième partie, nous tenterons de répondre au problème de mise en rapport des attitudes des élèves et de celles des parents.

4.1. PRÉSENTATION, INTERPRÉTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE

4.1.1. Les élèves

Catégorie 1 : Dispositions institutionnelles et renseignements signalétiques :

L'analyse des résultats de cette catégorie d'énoncés nous fait apparaître un total de 201 élèves dispensés soit 26,90 % de la population interrogée.

Cette situation semble être plus marquée au niveau des filles du 3e degré où il est symptomatique de constater que sur les 201 dispensés, 125 proviennent des filles ce qui représente 62,18 %.

Le volume horaire évoqué par les élèves coïncide avec les dispositions institutionnelles et réglementaires (2 heures par semaine) à l'exception de quelques établissements confessionnels et privés où l'on note un désintérêt total par rapport à l'enseignement des APS.

Catégorie 2 : Niveau de pratique et de motivation :

En ce qui concerne le niveau de pratique et de motivation, nous remarquons que le taux des élèves qui nourrissent beaucoup d'intérêt pour les APS décroît au fur et à mesure que le niveau s'élève ; autrement dit, à mesure que les élèves gagnent en maturité.

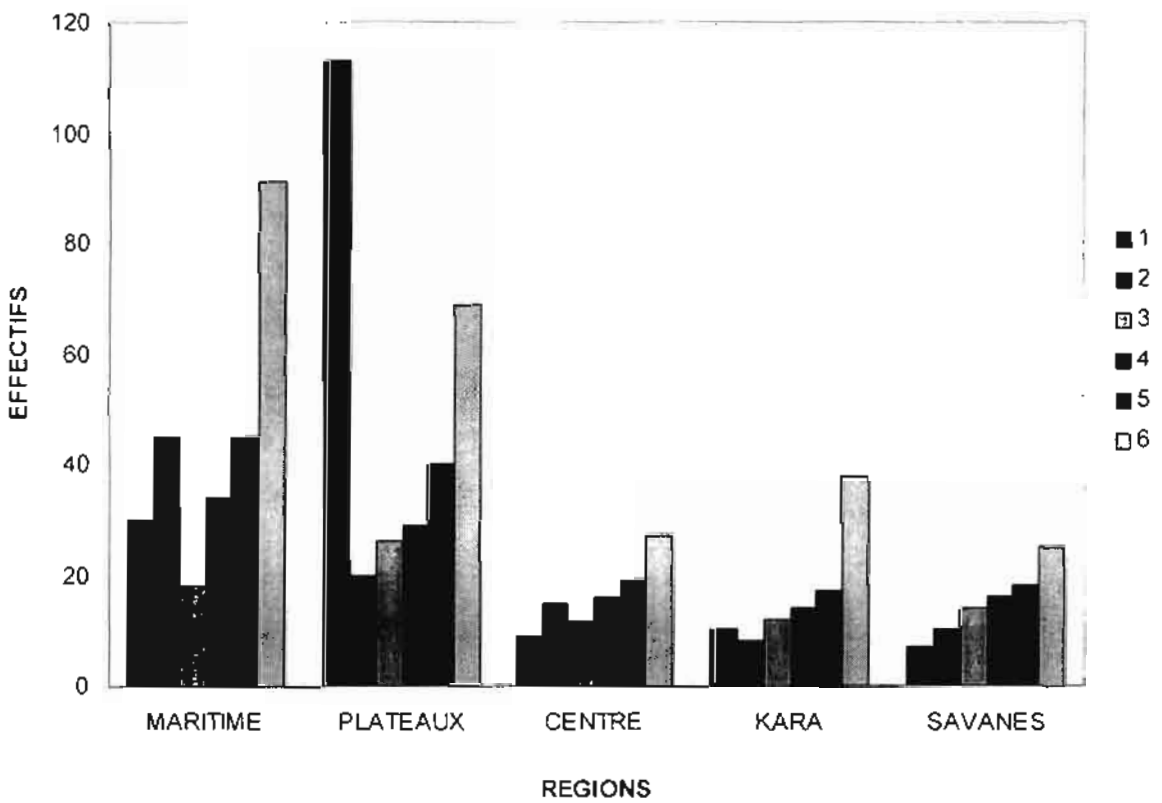
Nous pourrions alors supposer que l'âge des élèves, jusqu'à un certain point peut constituer un élément de participation ou de non participation.

Pour expliquer ce phénomène, des recherches en psychologie du sport ont montré que "les attitudes tout en conservant un caractère fortement favorable à l'activité physique, subissent avec l'âge une baisse graduelle d'intensité" (DESHARNAIS, 1973). C'est certainement pour cette raison que les élèves les plus jeunes affichent un comportement favorable vis-à-vis des APS.

Par contre les plus âgés ont émis des opinions défavorables à la pratique en évoquant des raisons d'ordre organisationnel, infrastructurel, de disponibilité et surtout de volonté.

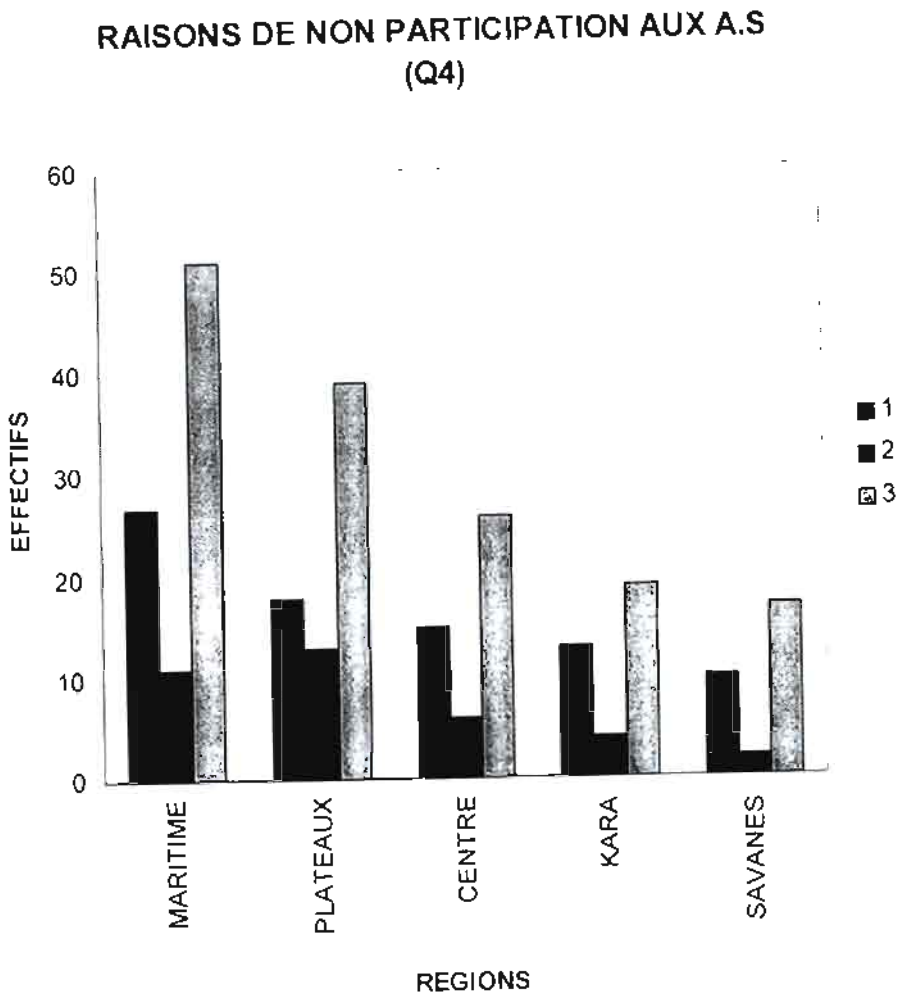
FIGURE N° 1

PRATIQUE DES APS EN DEHORS DU CADRE SCOLAIRE
(ELEVES)



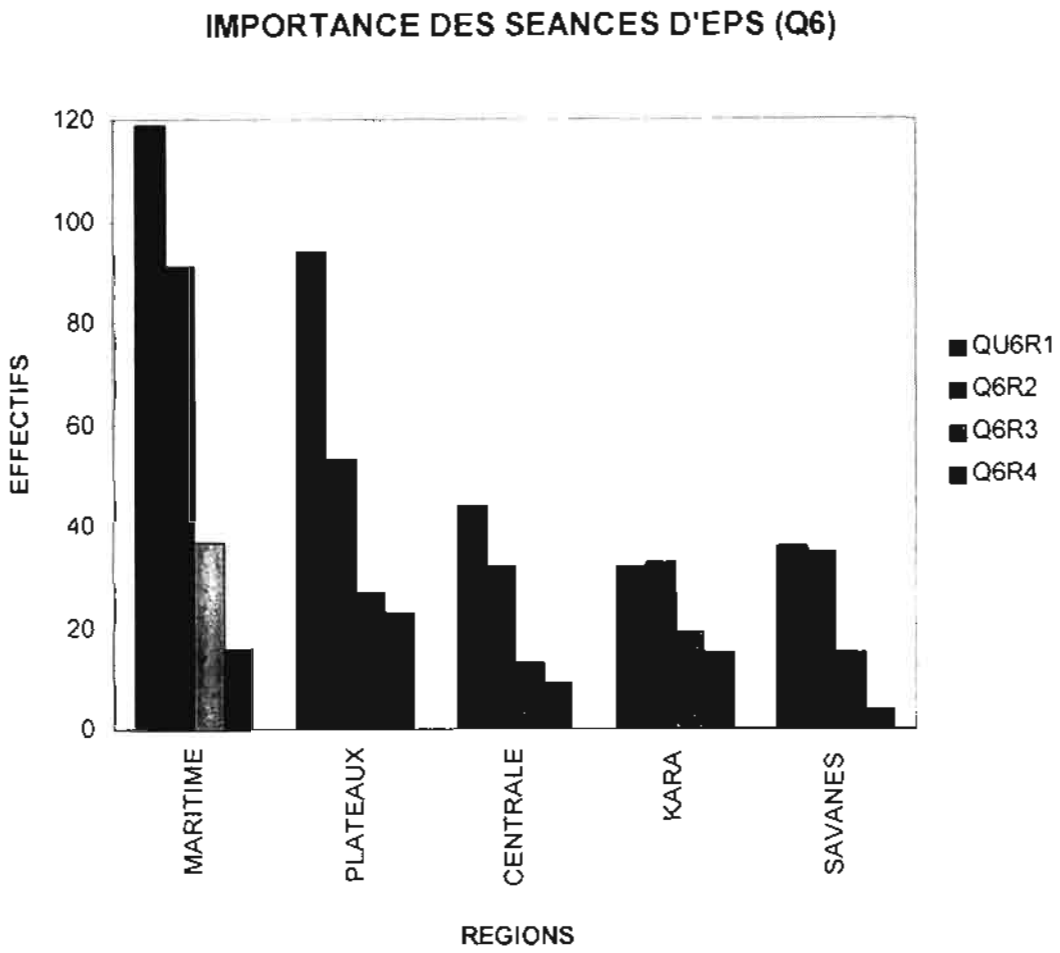
- 1 = club 2ème degré
- 2 = club 3ème degré
- 3 = famille 2ème degré
- 4 = famille 3ème degré
- 5 = seul 2ème degré
- 6 = seul 3ème degré

FIGURE N° 2



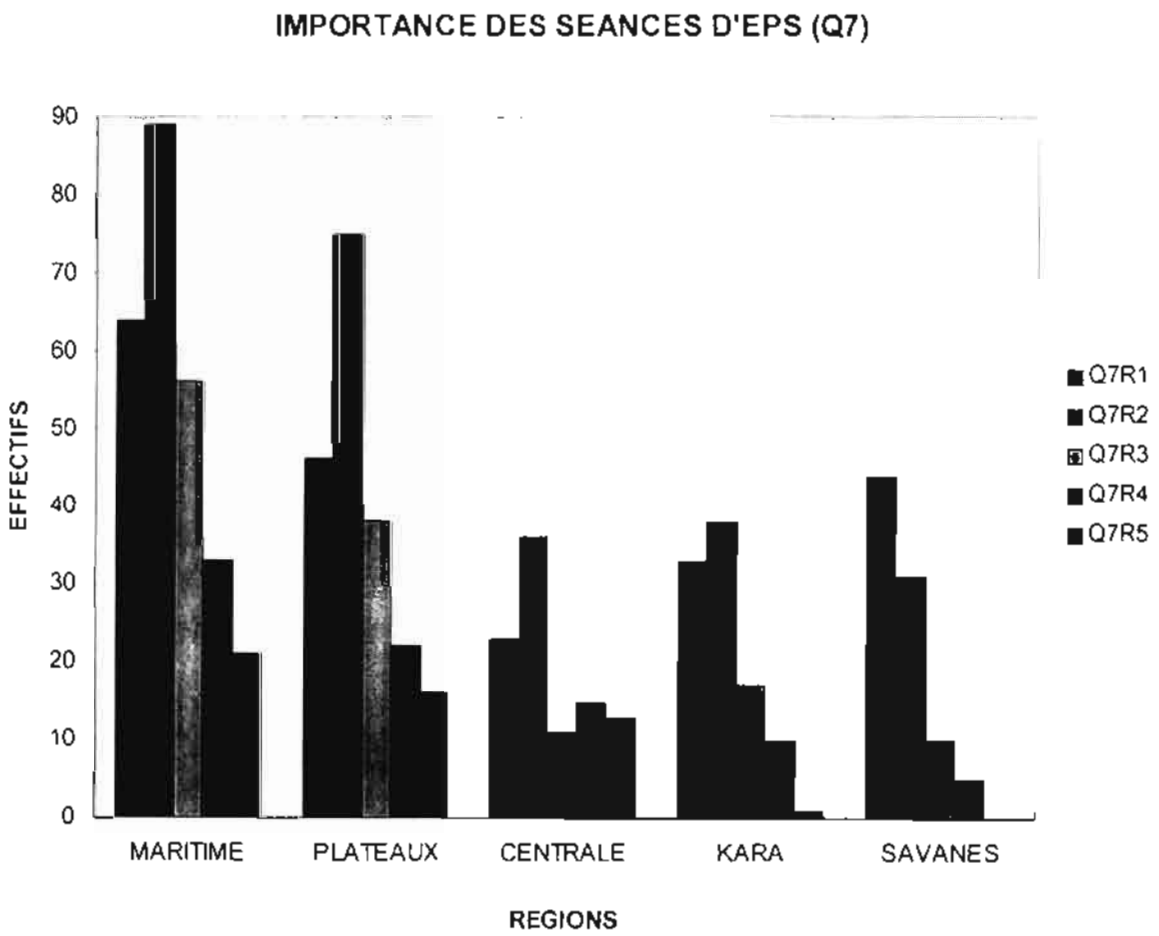
- 1 = manque de matériel ou d'infrastructure et manque d'encadreurs
- 2 = mauvaise organisation, inexistance de championnat scolaire
- 3 = autres: refus volontaire, manque de temps, santé. ETC.....

FIGURE N° 3



Q6R1 = suffisant
Q6R2 = insuffisant
Q6R3 = trop important
Q6R4 = indécis

FIGURE N° 3



Q7R1 = toutes les séances
Q7R2 = assez souvent
Q7R3 = rarement
Q7R4 = jamais
Q7R5 = indécis

Les résultats de la Figure N° 2 (Q.4) font apparaître trois (3) catégories de raisons concernant la non participation des élèves aux Associations sportives.

- A - Évoque le manque de matériels ou d'équipements et le manque d'encadreurs
- B - Regroupe les raisons relatives à la mauvaise organisation et l'inexistence de championnats scolaires
- C - Fait ressortir les raisons relatives au refus volontaire, au manque de temps, à la santé...

D'une manière générale, 36,27 % de la population des élèves se sont déclarés non favorables pour la participation aux championnats scolaires, soit 271 sur les 747 élèves.

Lorsqu'on considère la première sous catégorie, nous notons que 30,62% de la population non favorable éprouvent une insatisfaction générale quant à ce qui concerne l'état du matériel et des infrastructures actuellement disponibles.

Les opinions émises sur l'organisation et l'inexistence des championnats scolaires nous révèlent un pourcentage relativement plus bas ; soit 13,28 %.

Il est surtout révélateur de constater que les élèves évoquant le refus volontaire, le manque de temps et la santé comme principale raison de non participation représentent un taux de pourcentage plus élevé (56,08 %).

Cette situation laisse apparaître contrairement à notre attente que ce n'est pas seulement l'aspect organisationnel qui influence l'attitude de l'élève vis-à-vis des APS. Ici, la dimension personnelle de l'élève est mise en jeu dans le processus de prise de décision sur l'attitude à l'égard des APS.

Pratique des APS en dehors du temps scolaire

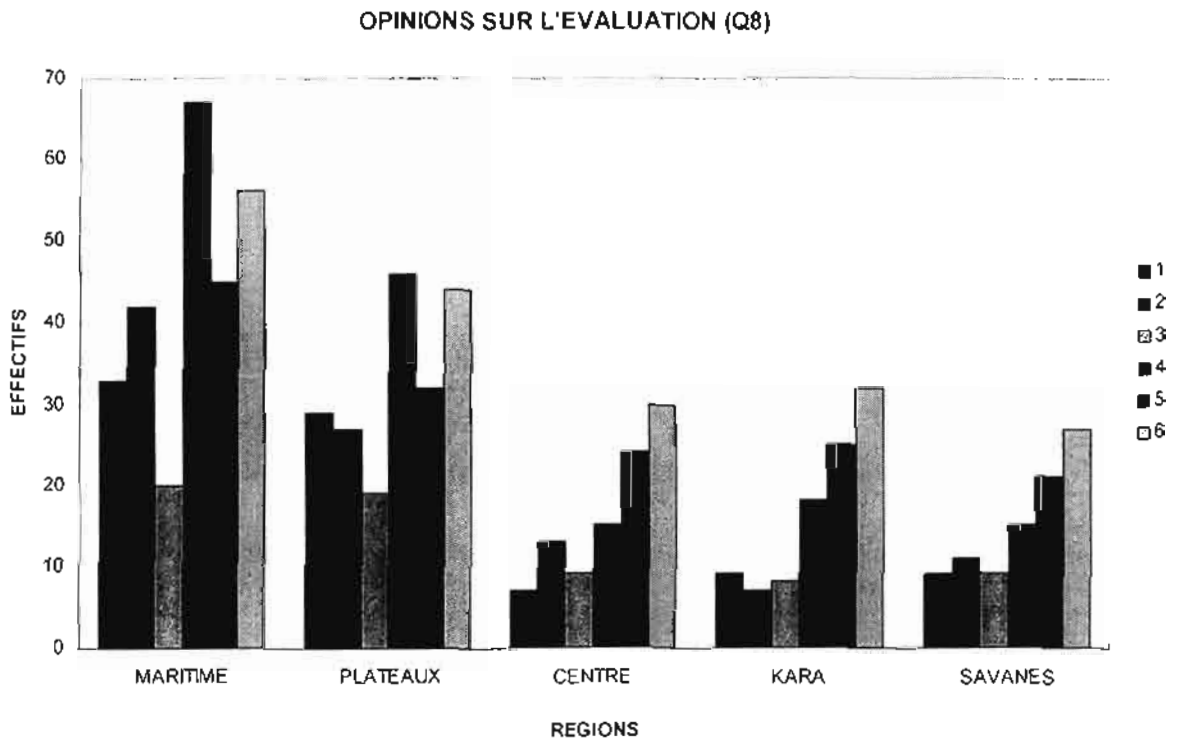
A partir des opinions que nous venons d'analyser, nous pouvons nous attendre à ce que le taux de non pratique des APS par les élèves soit relativement important. Mais en fait, cette situation semble être inversée, surtout au niveau de la pratique individuelle où l'on note une participation plus accrue surtout dans le deuxième degré. Ce chiffre relativement élevé dénote un décalage avec l'idée non favorable évoquée plus haut.

Importance des séances d'EPS (Q.6 et 7)

La Figure N° 3 fait également ressortir un décalage entre l'attitude non favorable des élèves et leurs opinions. L'effectif des élèves qui prétendent ne jamais venir aux séances si elles n'étaient pas obligatoires étant relativement faible (Figure N° 3).

Par contre ce chiffre paraît assez élevé pour ceux qui pensent y participer assez souvent (Figure N° 3).

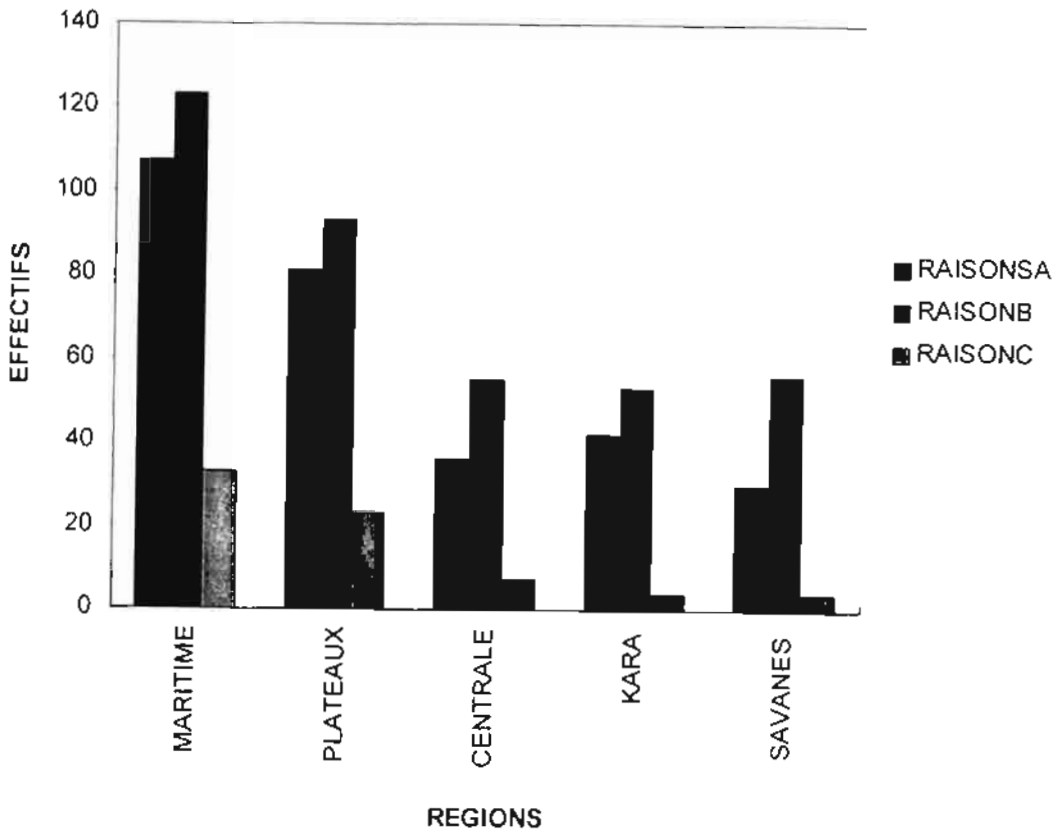
FIGURE N° 4



- 1 = Performance
- 2 = Participation
- 3 = Technique
- 4 = Performance et Participation
- 5 = Performance, Participation et Technique
- 6 = Performance, Participation et Evaluation écrite

FIGURE N° 5

OPINION SUR LES ATTITUDES DES PROFESSEURS
D'EPS (Q9)



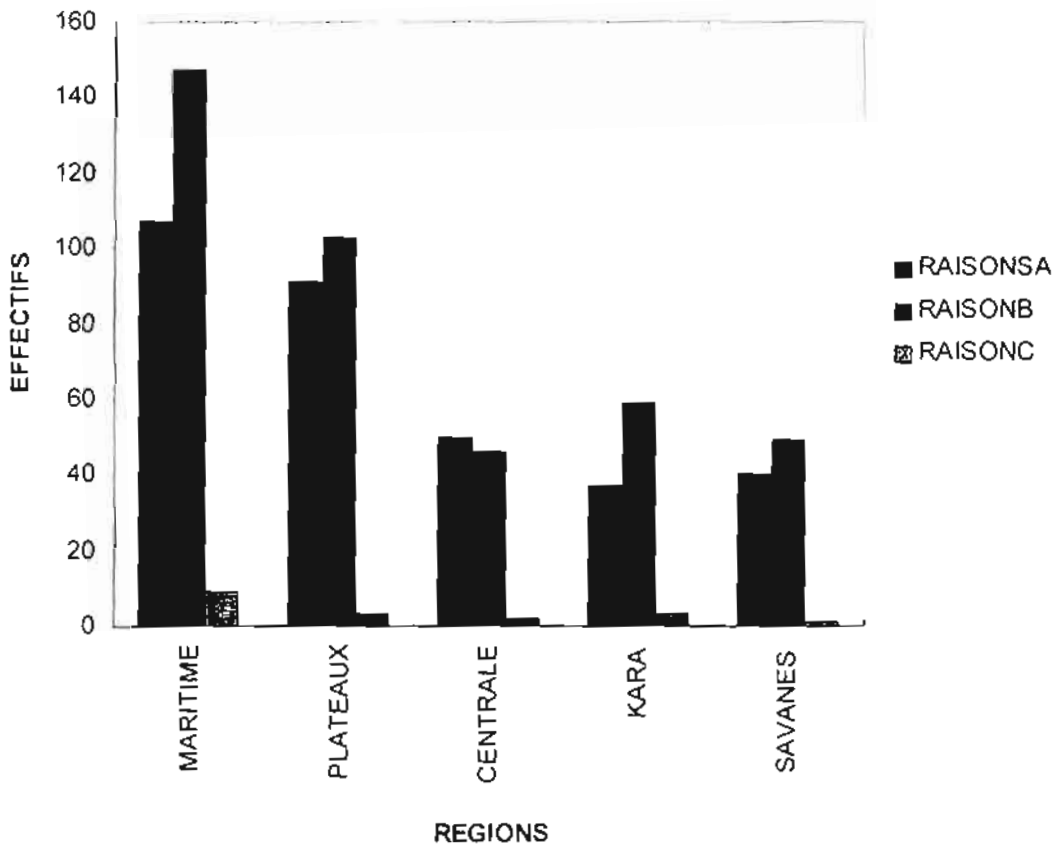
RaisonA = directivité et non-directivité
RaisonB = bonne ou mauvaise formation de l'enseignement
RaisonC = autres

TABLEAU N° 5 : OPINIONS SUR LES ATTITUDES DES
ENSEIGNANTS D'EPS Q.10

Régions	Avoir l'autorité		Avoir bonne formation technique		Avoir contact facile avec les enfants		Capable intéresser les enfants	
	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang
Maritime	290	4e	625	3e	780	2e	1040	1er
Plateaux	207	4e	560	3e	591	2e	780	1er
Centre	152	4e	298	3e	305	2e	390	1er
Kara	96	4e	318	3e	320	2e	394	1er
Savanes	92	4e	302	3e	305	2e	350	1er

FIGURE N° 6

OPINIONS SUR L'ORGANISATION-LES METHODES ET
LES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT DES A.P.S (Q11)



RaisonA = conditions de travail: matériel - infrastructure - sécurité

RaisonB = l'enseignant: attitude envers son métier - formation - planification de l'EPS - activités offertes

RaisonC = indécis et autres avis

Catégorie 3 : Organisation et méthodes - Opinions sur l'évaluation.

D'une façon générale, (au niveau de toutes les régions), les élèves n'adhèrent pas aux méthodes actuelles en vigueur dans le domaine de l'évaluation.

Ce phénomène est clairement illustré par les résultats de la figure N° 4 (Q.8) qui fait ressortir des effectifs relativement faibles par rapport aux performances.

Par contre, l'apport de la participation, de la technique et de l'évaluation écrite semble répondre à leurs attentes. Ces opinions pourraient justifier les limites évoquées précédemment sur la situation actuelle de l'évaluation.

En effet dans ce système d'évaluation, les petits gabarits partent avec un net désavantage dans la mesure où l'intérêt n'est porté que sur la morphologie (aspect physique).

Pour répondre aux préoccupations de la Réforme de l'enseignement et particulièrement aux buts assignés à cette discipline, il conviendrait d'étendre le champ d'application de l'évaluation.

Opinions sur l'organisation des APS et les attitudes des enseignants d'EPS

Ce regroupement est intentionnel car il se dégage, comme nous allons le préciser, ce que nous pourrions appeler "un modèle pédagogique souhaité" ; celui-ci apparaît d'autant plus fort qu'il crée un consensus. Nous ne constatons pas en effet, des différences entre les opinions des élèves des différentes régions.

Ce modèle se concrétise par la hiérarchisation des qualités dites "nécessaires" aux personnes chargées de l'enseignement des APS.

Celle qui apparaît en premier lieu est la "capacité d'intéresser" tous les enfants ou plus généralement ceux à qui l'on enseigne (Tableau N° 5), puis "avoir un contact facile", puis "avoir une bonne formation technique".

Apparaît en dernier lieu le fait "d'avoir de l'autorité". Cette classification se retrouve également dans la Figure N° 5 (Q.9) où l'on note les trois sous catégories suivantes :

A : correspond à la directivité ou la non directivité

B : englobe la bonne formation de l'enseignant

C : comprend les indécis et les raisons d'ordre organisationnelles.

Les deux premières sous catégories constituent les principales raisons évoquées par les élèves dans leurs opinions sur les attitudes des enseignants.

Concernant l'organisation actuelle de l'enseignement des APS, en plus des conditions de travail (raisons A), l'enseignant constitue le principal intérêt des élèves (raisons B).

Catégorie 4 : Les capacités cognitives

FIGURE N° 7

A.P.S ET LES AUTRES DISCIPLINES D'ENSEIGNEMENT
(Q13)

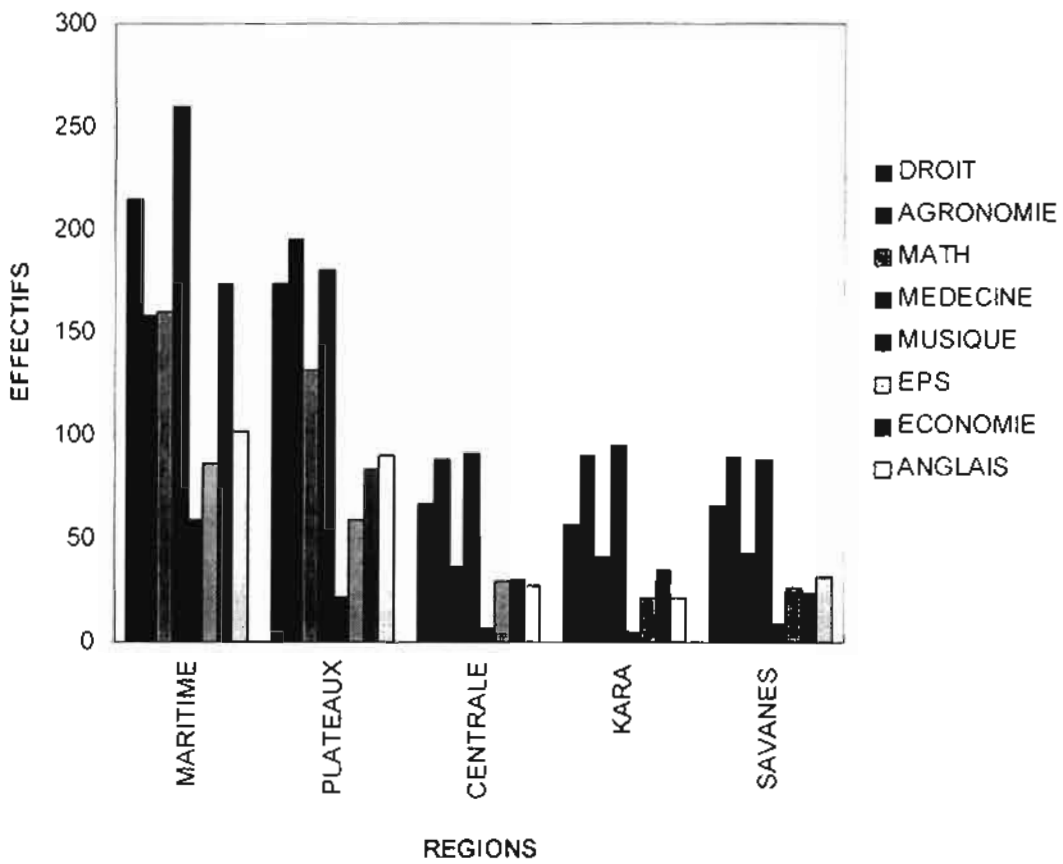


FIGURE N° 8

A.P.S ET NIVEAU D'ETUDE (Q14)

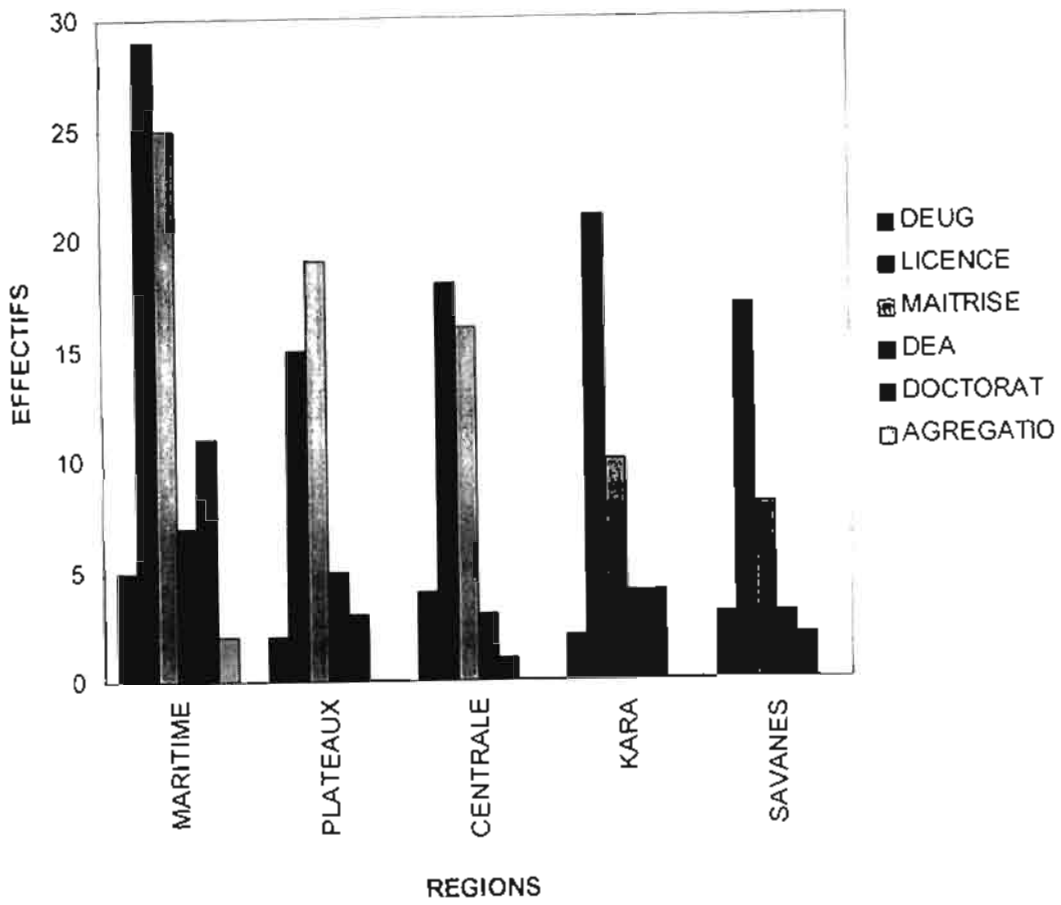
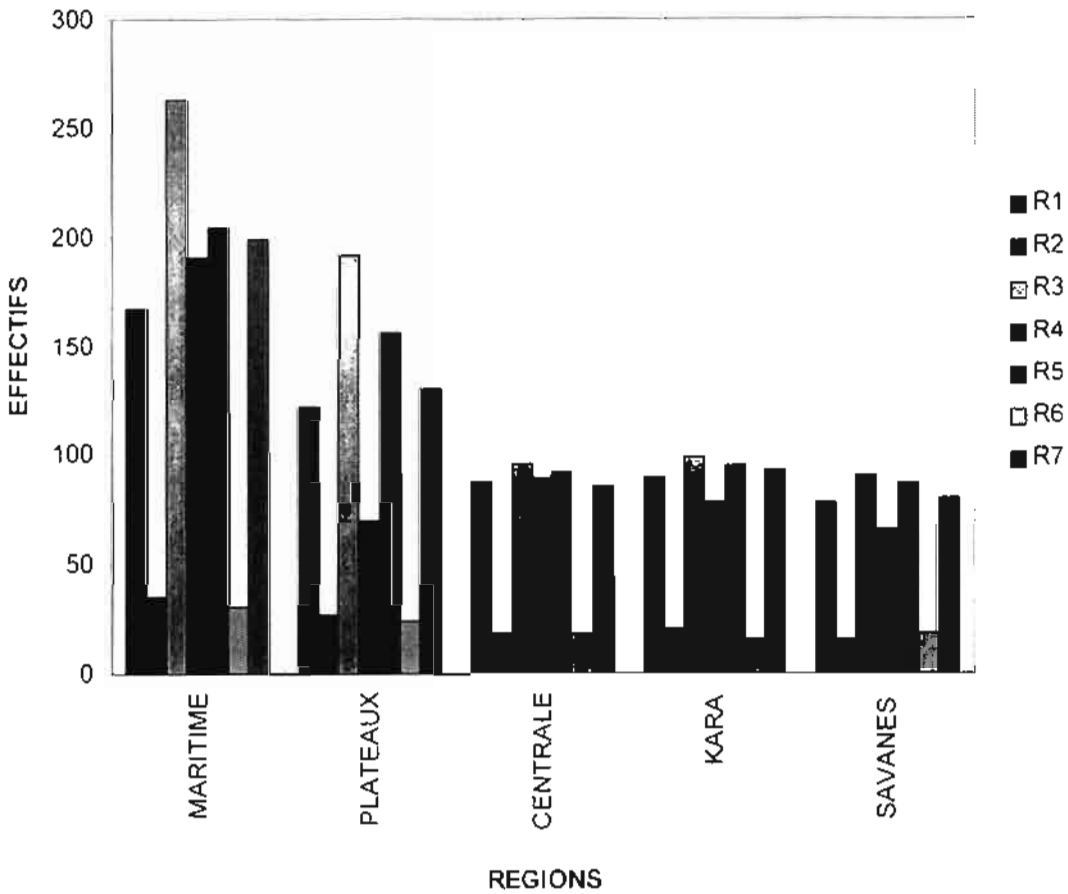


FIGURE N° 9

OBJECTIFS DES A.P.S (Q16)



- R1 = dimension sociale
- R2 = dimension cognitive
- R3 = dimension motrice et physique
- R4 = aspect hygiénique
- R5 = apprentissage technique
- R6 = préparation pour la vie professionnelle
- R7 = aspect ludique

FIGURE N° 10

MOTIFS DE PARTICIPATION AUX A.P.S (Q17)

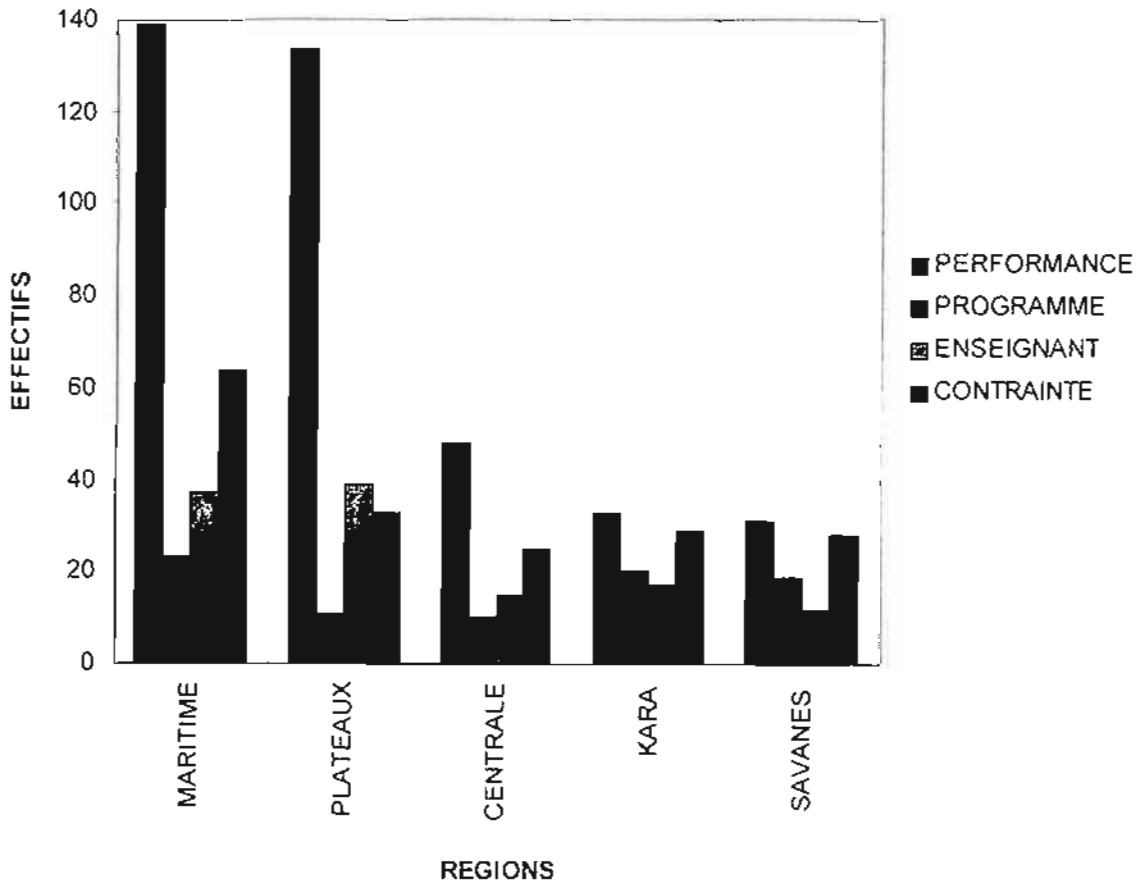


TABLEAU N° 6 : APS ET LES AUTRES MÉTIERS - Q.15

Régions	Instituteur Points	Avocat Points	Commerçant Points	Employé Banque Points	Prof Musique Points	Médecin Points	Préposé Douanes Points	Artisan Points	Prof EPS Points	Prof Maths Points
Maritime	850	1998	1180	1329	340	2210	1805	260	615	1010
	7e	2e	5e	4e	9e	1er	3e	10e	8e	6e
Plateaux	788	1800	1365	1560	350	1930	1170	190	570	975
	7e	2e	4e	3e	9e	1er	5e	10e	8e	6e
Centre	394	882	786	688	95	980	590	196	296	492
	7e	2e	3e	4e	10e	1er	5e	9e	8e	6e
Kara	396	891	792	693	198	990	495	96	297	594
	7e	2e	3e	4e	9e	1er	6e	10e	8e	5e
Savanes	297	891	495	691	90	900	792	384	180	594
	8e	2e	6e	4e	10e	1er	3e	7e	9e	5e
Résultat final	2725	6462	4618	4961	1073	7010	4852	1126	1958	3665
	7e	2e	5e	3e	10e	1er	4e	9e	8e	6e

Dans le système éducatif, nous savons que chaque discipline contribue au développement de l'intelligence chez l'apprenant. Mais la réalité nous fait constater qu'il s'instaure une hiérarchie au plan cognitif (intelligence - réflexion - domaine de recherche...) entre les diverses disciplines.

Dans le cas de notre étude, rien à priori ne laisse entrevoir qu'une discipline nécessite plus de réflexion que l'autre. Mais les résultats font apparaître que les élèves accordent beaucoup plus d'importance aux autres disciplines qu'à l'EPS qui est classée seulement en avant dernière position (7e Q.13) avant la musique (8e position).

Les résultats de la figure N° 9 (Q.16) font également ressortir des effectifs relativement faibles sur la dimension cognitive.

Par contre nous notons dans la figure N° 10 une forte adhésion aux éléments : performance et contrainte comme motifs de participation aux A.P.S.

Cette place accordée aux APS par les élèves explique l'image qu'ils en ont : "les APS ont pour rôle principal de contribuer au développement physique de l'individu". Ils ignorent donc sa valeur intellectuelle et tout en lui conférant dans la classification des disciplines scolaires, une valeur subsidiaire, ils confirment alors notre hypothèse.

Ces résultats pourront également s'expliquer par la méconnaissance des élèves, de l'existence des études supérieures et universitaires.

(Figure N° 8. Q.14)

Catégorie 5 : Capacités morales et d'intégration au groupe.

Les élèves semblent être préoccupés par la dimension sociale où l'on note une forte adhésion à la sous catégorie 1 de la figure N° 9 (Q.16) ; ce qui se justifie par l'effectif élevé pour le choix des réponses : "mieux connaître les autres" ; "nouer de nouvelles amitiés" ; "accepter son prochain".

Catégorie 6 : Détente - Fonctions ludiques

Il est révélateur de constater que la majorité des élèves accordent beaucoup d'importance à la fonction récréative des APS. L'aspect ludique qu'ils leur attribuent constitue la raison justifiant les réponses du genre : "perdre son temps" ; "faire des efforts inutiles" ; "se défouler".

Leur perception des APS se rapproche beaucoup plus des jeux et confirme quelque peu notre hypothèse.

Catégorie 7 : Raisons économiques et socio-professionnelles.

La faiblesse des résultats de la figure N° 9 portant sur l'orientation professionnelle des jeunes vient en appui au tableau N° 6 (Q.15) où le métier de Professeur d'EPS n'est choisi qu'en 8e position derrière le métier d'instituteur.

Ces résultats confirment la mauvaise perception des élèves à l'égard des APS en rapport avec une éventuelle ouverture professionnelle ayant une certaine valeur sociale.

TABLEAU N° 7 : OPINIONS SUR LES PRÉFÉRENCES : Q.12

Régions	Athl. 1	BB 2	Danse 3	Foot 4	Gym 5	HB 6	Lutte 7	Natat 8	Tennis 9	VB 10
Maritime	767 4e	1610 1er	631 7e	800 3e	719 6e	878 2e	173 10e	780 5e	317 9e	482 8e
Plateaux	749 3e	852 2e	241 6e	875 1er	221 7e	645 4e	99 10e	213 8e	103 9e	390 5e
Centre	718 2e	649 3e	196 9e	615 4e	222 7e	746 1er	265 6e	212 8e	124 10e	337 5e
Kara	721 4e	704 3e	246 8e	1004 2e	239 9e	531 5e	1384 1er	288 7e	101 10e	382 6e
Savanes	588 5e	720 2e	458 7e	656 3e	485 6e	769 1er	625 4e	250 9e	95 10e	320 8e

1. Athlétisme
2. Basket-Ball
3. Danse et expression corporelle
4. Football
5. Gymnastique
6. Handball
7. Lutte
8. Natation
9. Tennis
10. Volley-Ball

Opinions sur les préférences des disciplines sportives

Le tableau N° 7 présente l'ordre de préférence des activités selon les régions.

En effet le basket-ball représente l'activité préférée pour les élèves de la région maritime en raison de la forte médiatisation dont il fait l'objet ces derniers temps.

Dans la région de la Kara, les activités culturelles, ont été d'un grand apport pour la préférence accordée à la lutte.

D'une façon générale, les activités préférées sont celles qui sont souvent pratiquées par les élèves (soit à l'école ou en dehors du cadre scolaire).

Au regard de ces résultats, il est à remarquer que la prédominance de l'athlétisme dans notre démarche pédagogique adoptée jusqu'alors doit être remise en cause.

L'éventail des activités programmées doit être élargi et doit prendre en compte les perceptions des élèves. Car selon Gilbert et Viviane DELANDSHEERE (1982), "tout processus de changement suppose l'association étroite et profonde de celui qui souhaite ou dont on souhaite le changement...".

Par ailleurs, nous apprenons de BRUNELLE, TOUSSIGNANT (1987) que "ce n'est pas ce que fait l'intervenant qui produit directement l'apprentissage mais bien ce que fait l'apprenant".

4.1.2. Attitude des parents à l'égard des activités physiques et sportives ; son influence sur celle des élèves.

Dans ce volet de la présentation des résultats, nous tenterons de vérifier si les intérêts, les motivations, les comportements des élèves à l'égard des activités physiques et sportives sont déterminés par les intérêts, les motivations, les comportements des parents vis-à-vis de ces activités.

L'étude des attitudes des élèves évoquée précédemment répondait à une partie de cette préoccupation.

Notre but ici est de répondre au problème de la mise en rapport des attitudes des élèves et de celles des parents.

Pour connaître les attitudes des parents à l'égard des APS, nous avons, comme avec les élèves, procédé à une enquête par questionnaire. Ce sont les résultats de cette enquête et leur analyse que nous présentons en 3 parties :

1. Caractéristiques de la population étudiée
2. Analyse des données descriptives sur les comportements et attitudes des parents
3. Mise en rapport de certaines attitudes des parents avec la pratique des APS des élèves.

4.1.2.1. Caractéristiques de la population étudiée

Cinq cent questionnaires ont été distribués à des parents dans les cinq régions économiques du TOGO.

Nous n'avons pu recueillir que 222 questionnaires soit un taux de 44,4 % de réponses.

Cette population de parents est composée de 28 femmes et de 194 hommes, répartis en catégories socio-professionnelles :

- Administrateurs : 28 hommes et 8 femmes
- Économistes-Financiers : 16 hommes
- Cadres de la santé : 32 hommes et 07 femmes
- Cadres de l'enseignement : 105 hommes et 13 femmes
- Cadres de l'agriculture : 10 hommes
- Autres : 03 hommes.

Dans la répartition par catégories socio-professionnelles, nous constatons une sur-représentation des cadres de l'enseignement. L'on pourrait être tenté de croire que la sous représentation des autres catégories professionnelles influencerait sur les résultats d'ensemble en donnant plus de poids aux tendances de la catégorie des cadres de l'enseignement. Mais notre souci n'est pas d'étendre "horizontalement" nos résultats à la population des parents. Nous proposons plus modestement d'analyser les relations "verticales" parents-élèves dans le domaine des attitudes et des comportements vis-à-vis des activités physiques et sportives.

4.1.2.2. Analyse des données descriptives sur les comportements et attitudes des parents

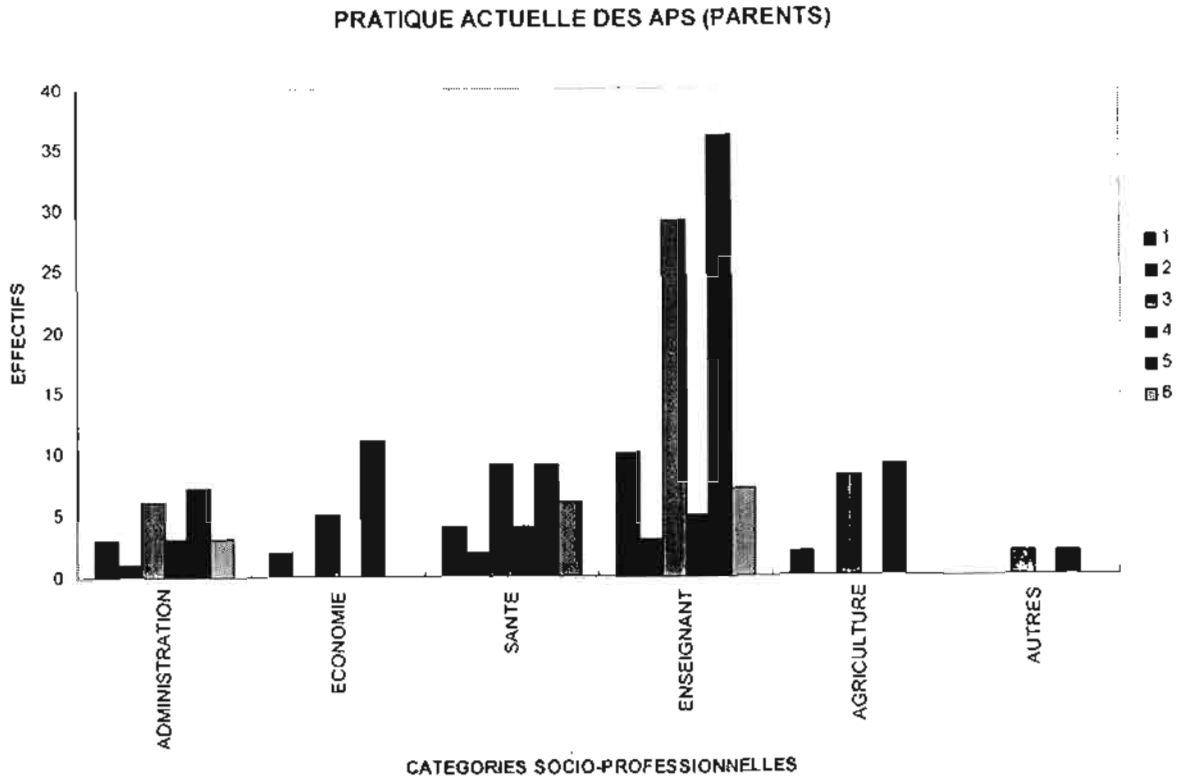
Nous ferons cette analyse le plus souvent en fonction de trois (3) critères : le sexe, la catégorie socio-professionnelle et "l'expérience dans la pratique des APS".

Ce dernier critère nous est apparu comme pertinent car, seulement 39,18 % des parents pratiquent les A.P.S et cette pratique contient des degrés d'intensité, allant d'une pratique seulement à l'école jusqu'à une pratique en dehors de celle-ci ; enfin la notion de précocité est à prendre en compte.

Nous aborderons successivement deux (2) points :

- a) - Le niveau de pratique : ses conditions et les facteurs qui la déterminent
- b) - A.P.S, activités cognitives et d'intégration socio-professionnelles.

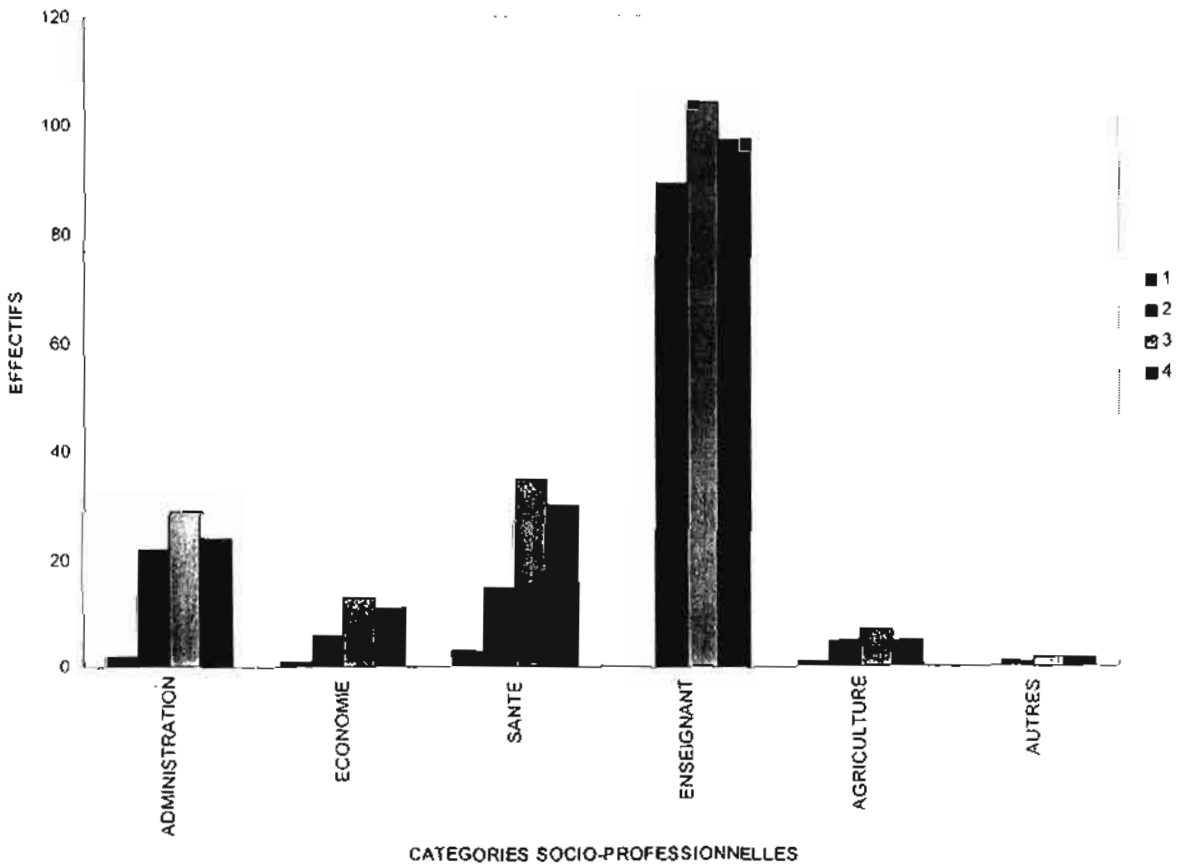
FIGURE N° 11



- 1 = Semaine Homme
- 2 = Semaine Dame
- 3 = Week-End Homme
- 4 = Week-End Dame
- 5 = Vacances Homme
- 6 = Vacances Dames

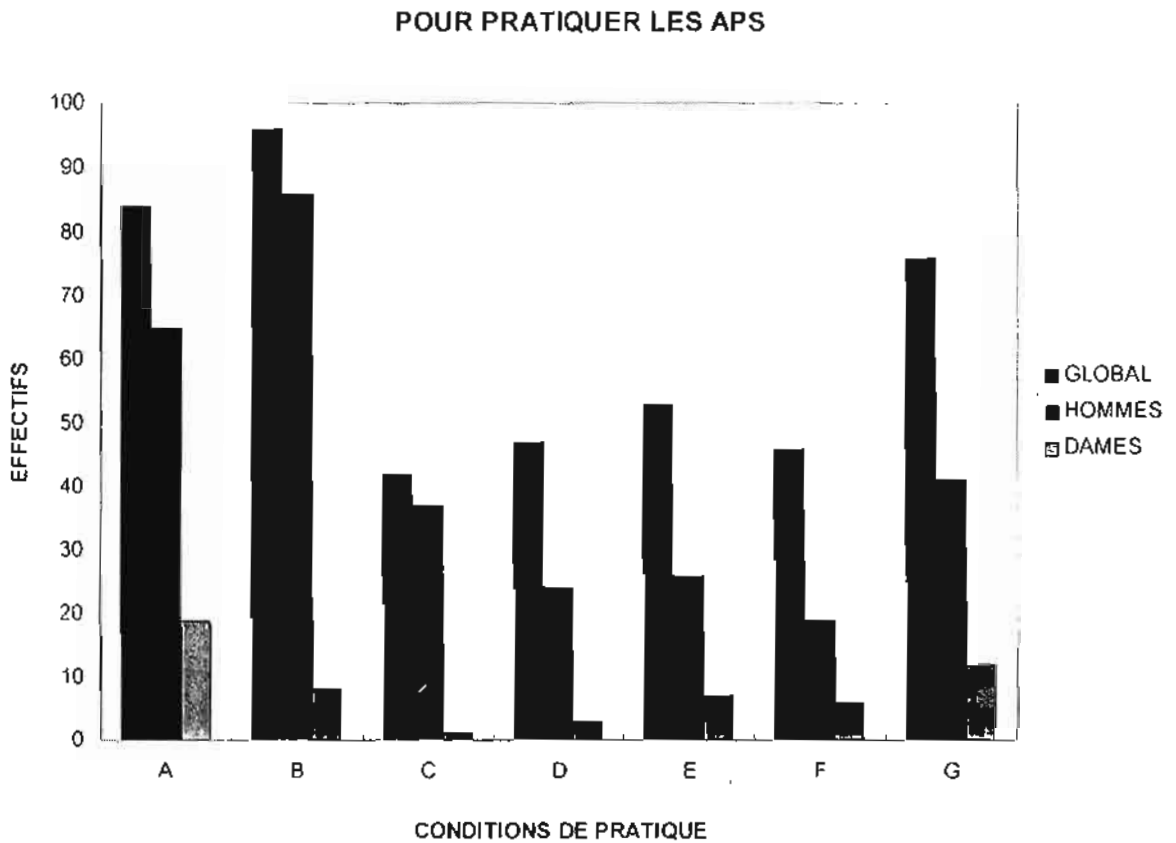
FIGURE N° 12

PRATIQUE DES APS ETANT JEUNES (PARENTS)



- 1 = ni à l'école, ni en dehors
- 2 = seulement à l'école
- 3 = au moins en dehors de l'école
- 4 = à l'école et en dehors

FIGURE N° 13



A = il suffit d'avoir envie

B = il faut avant tout avoir de la volonté

C = Il faut d'abord des qualités physiques

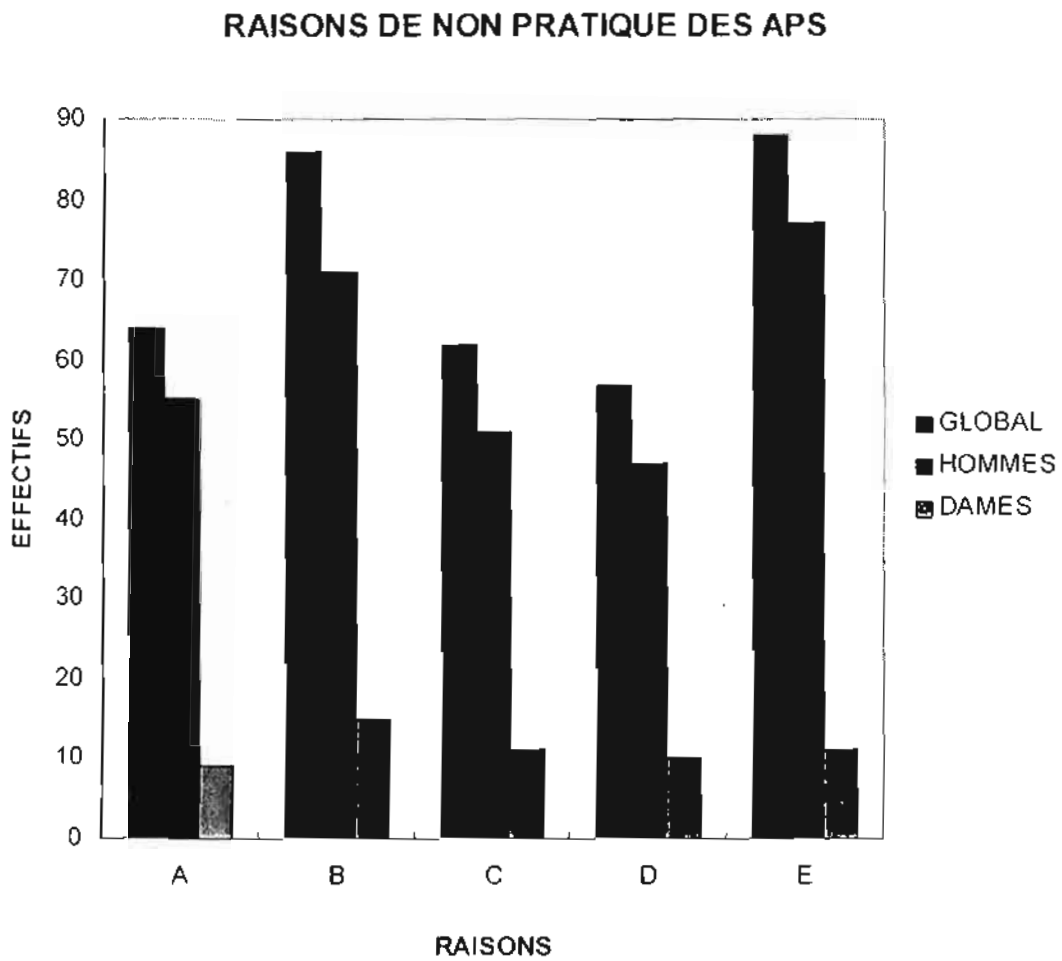
D = il est nécessaire d'avoir la connaissance d'une technique nouvelle

E = il faut la présence d'un spécialiste

F = il faut appartenir à un club

G = il est nécessaire de disposer de matériels et d'équipements

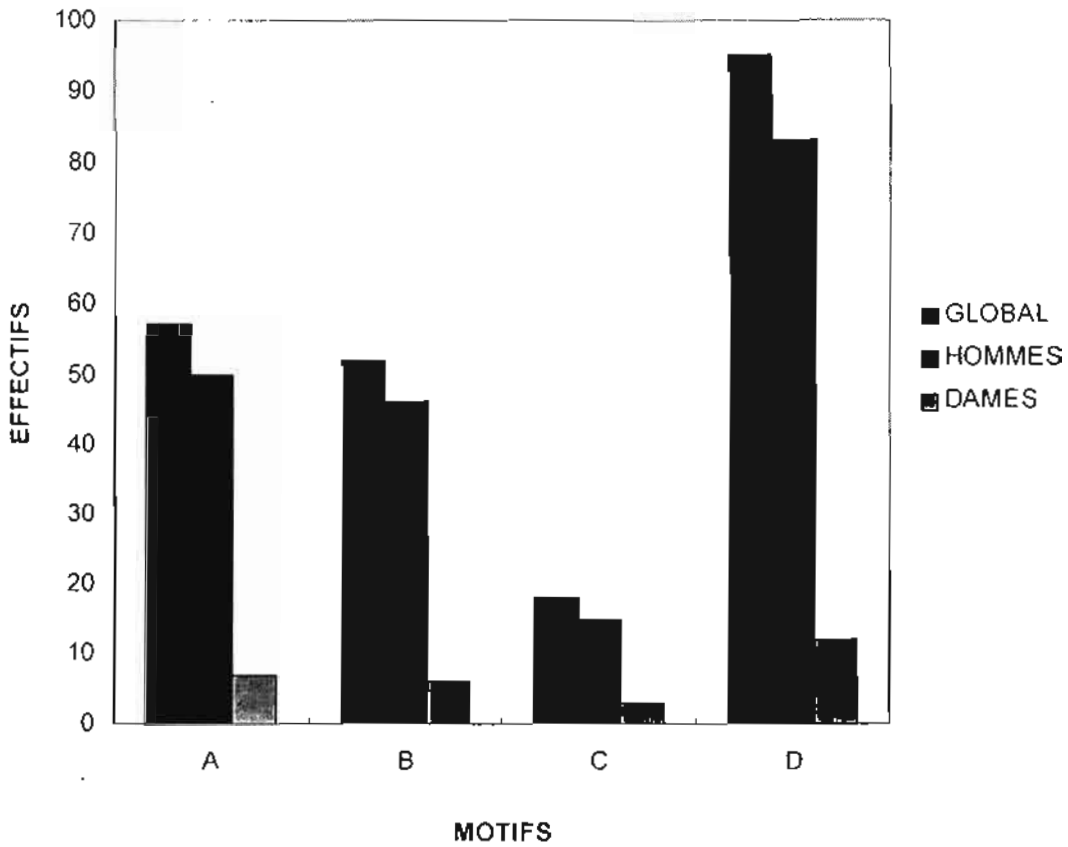
FIGURE N° 14



- A = manque d'informations
- B = manque de temps
- C = manque d'infrastructure et de matériel
- D = manque de pratique dans le jeune âge
- E = manque d'intérêt personnel

FIGURE N° 15

MOTIFS D'INCITATION DE PRATIQUE DES APS DES ENFANTS PAR LES PARENTS



A = souhait qu'ils soient occupés pendant leur temps de loisir

B = vous en faites ou en avez fait

C = c'est un bon complément aux études

D = ça les détend

FIGURE N° 16

CHANCES DE REUSSITE QUE PROCURENT
LES APS

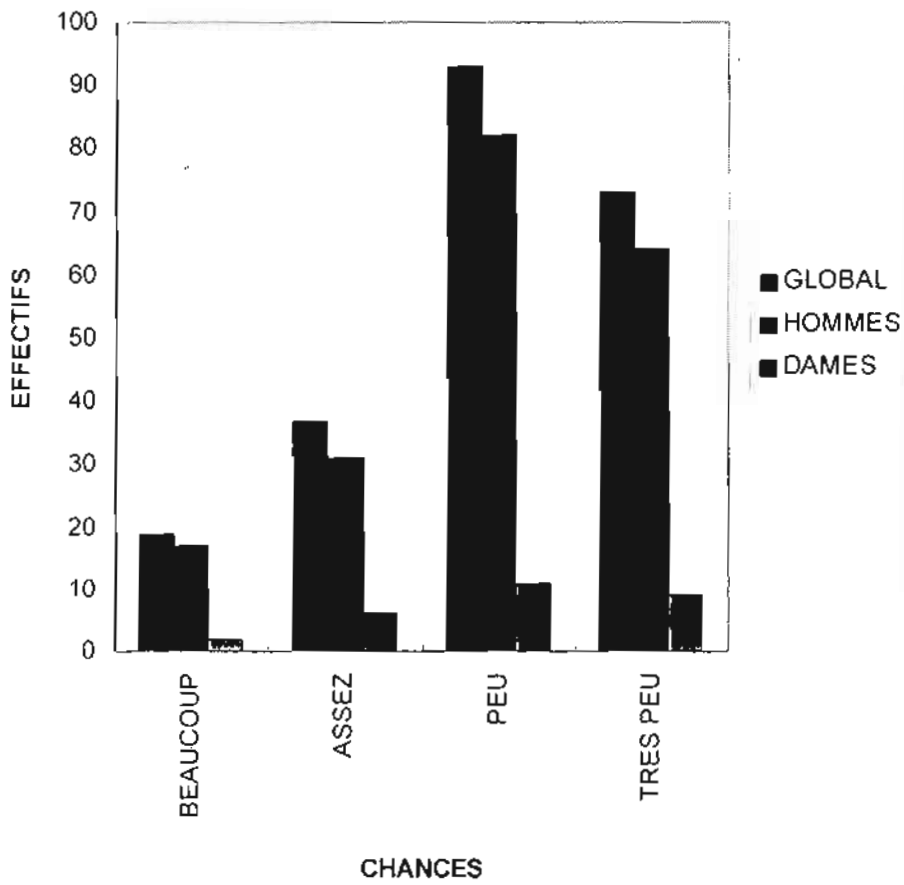


FIGURE N° 17

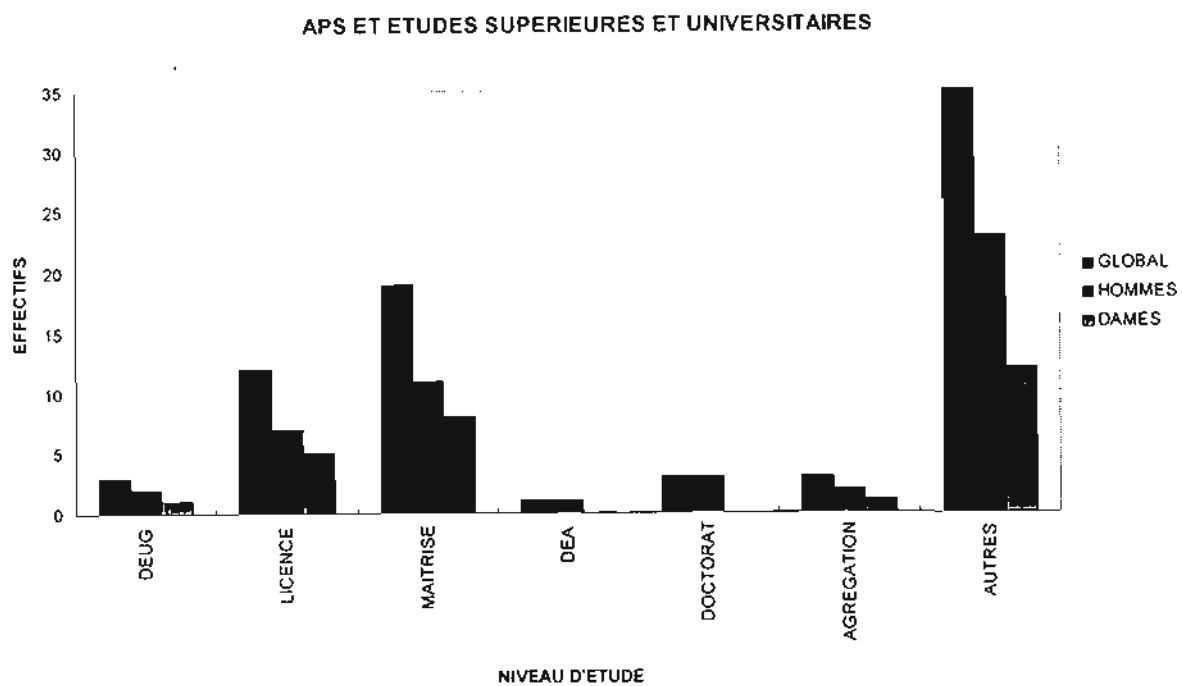


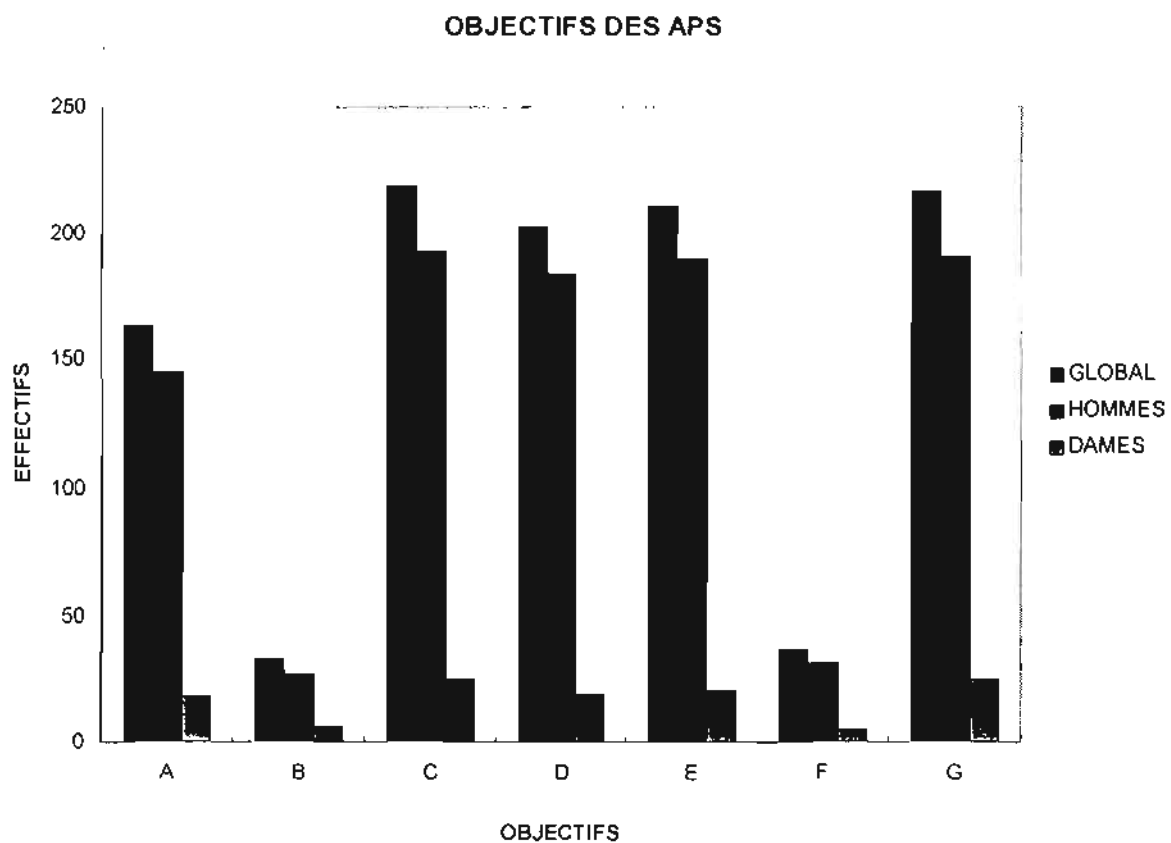
TABLEAU N° 8 : DISCIPLINES SPORTIVES PRATIQUÉES PAR
LES PARENTS

	Athl.	Foot	Hand	Basket	Volley	Jogging	Natation Gymnas- tique	Tennis de table
Administrateurs	3	6	2	5	1	2	1	2
Economistes- Financiers	2	4	1	2	1	2	1	1
Cadres de la santé	4	5	2	3	0	3	5	2
Cadres de l'enseignement	14	24	11	14	11	8	10	9
Cadres de l'agriculture	2	3	0	2	0	1	0	0
Autres	0	1	0	0	0	0	0	0

TABLEAU N° 9 : RAPPORT INTELLIGENCE ET DISCIPLINES
SCOLAIRES (ÉDUCATIVES)

Catégories socio-professionnelles	Eff.	Dessin	Maths	Français	Sciences physiques	Informatique	H. G	Musique	S. N	A.P.S
Administrateurs	pts 36	10	61	42	44	52	25	8	27	21
	Rg	8e	1er	4e	3e	2e	6e	9e	5e	7e
Économistes-Financiers	pts 16	8	39	19	25	30	14	9	15	12
	Rg	9e	1er	4e	3e	2e	6e	8e	5e	7e
Cadres de la santé	pts 39	09	45	30	37	41	24	13	69	17
	Rg	9e	2e	5e	4e	3e	6e	8e	5e	7e
Cadres de l'enseignement	pts 118	21	190	151	187	153	45	18	61	38
	Rg	8e	1er	4e	2e	3e	6e	9e	5e	7e
Cadres de l'agriculture	pts 10	5	22	11	17	18	9	2	18	6
	Rg	8e	1er	5e	4e	2e	6e	9e	2e	7e
Autres	pts 3	10	14	12	9	15	3	8	4	11
	Rg	5e	2e	3e	6e	1er	9e	7e	8e	4e
Classement final	pts 222	63	371	265	319	309	120	58	194	105
	Rg	8e	1er	4e	2e	3e	6e	9e	5e	7e

FIGURE N° 18



- A = dimension sociale
- B = dimension cognitive
- C = dimension motrice et physique
- D = aspect hygiénique
- E = apprentissage technique
- F = aspect professionnel
- G = aspect ludique

TABLEAU N° 10 : A.P.S. ET LES AUTRES MÉTIERS

Catégories socio-professionnelles	Eff.	Médecin	Avocat	Commerçant	Employé Banque	Prof Musique	Instituteur	Préposé Douanes	Artisan	Prof EPS	Prof Maths
Administrateurs	pts 36	316	271	234	250	83	149	207	39	95	201
	Rg	1er	2e	4e	3e	9e	7e	5e	10e	8e	6e
Économistes-Financiers	pts 16	150	133	154	128	45	86	119	90	82	98
	Rg	2e	3e	1er	4e	10e	8e	5e	7e	9e	6e
Cadres de la Santé	pts 39	375	366	341	360	70	204	304	77	182	297
	Rg	1er	2e	4e	3e	10e	7e	5e	9e	8e	6e
Cadres de l'enseignement	pts 118	1100	1062	708	944	236	410	826	118	472	590
	Rg	1er	2e	5e	3e	9e	8e	4e	10e	7e	6e
Cadres de l'agriculture	pts 10	90	85	80	74	30	51	69	23	47	83
	Rg	1er	2e	4e	5e	9e	7e	6e	10e	8e	3e
Autres	pts 3	30	24	27	21	7	14	23	18	10	15
	Rg	1er	3e	2e	5e	10e	8e	4e	6e	9e	7e
Classement final	pts 222	2527	1941	1544	1777	471	914	1548	365	888	1284
	Rg	1er	2e	5e	3e	9e	7e	4e	10e	8e	6e



a) - Niveau de pratique

La question du temps libre pour pratiquer les APS, du temps disponible nous a paru importante. Car durant les week-ends et surtout pendant les périodes de vacances (congés), 31,98 % des parents s'adonnent aux activités physiques et sportives au cours des week-ends, 40,54 % pendant les vacances contre 11,26 % dans la semaine.

L'intérêt des parents à l'égard des APS peut encore se décrire à partir du type d'activités pratiquées.

Par ordre d'importance décroissant, le football, le basket-ball et l'athlétisme.

Les activités telles que la natation, la gymnastique et le tennis de table malgré leurs matériels souvent coûteux ont également recueilli l'adhésion de certaines catégories.

Les raisons évoquées par les parents pour la pratique des APS sont surtout d'ordre individuel.

- Pour 37,83 % des parents "il suffit d'avoir envie" pour pratiquer les APS
- 43,24 % ont opté pour le facteur "avoir la volonté".

Les facteurs psychologiques (ici : envie, volonté) sont plus déterminants que les facteurs biologiques, organisationnels ou infrastructurels.

Il faut aussi noter que les dames insistent plutôt sur l'envie et les hommes plutôt sur la volonté.

Le manque d'installations et de matériels susceptible d'entraîner une désaffection, apparaît comme un facteur moins important. Nous sommes ainsi amenés à poser une question essentielle qui est loin de trouver sa réponse : toutes les conditions étant réunies, un encadrement étant mis en place, avec des qualités physiques quelconques (puisque posséder des qualités physiques n'est pas indispensable) pourquoi tous les parents n'ont-ils pas envie de pratiquer les APS (puisque seulement 39,63 % d'entre eux pratiquent) ? Peut-être ne trouvent-ils pas le moment de détente que la plupart disent attendre de la pratique des APS. En effet, 42,79 % des parents disent inciter leurs enfants à la pratique des APS parce que ça les détend. La qualité physique ne leur paraît pas indispensable puisqu'elle n'apparaît que pour 19,81 % d'entre-eux.

Par ailleurs, d'autres déterminants de la pratique semblent importants. En particulier, la pratique antérieure, dans l'enfance, semble pouvoir alder à rendre compte des attitudes.

85,58 % disent avoir pratiqué les APS quand ils étaient jeunes : soit à l'école, soit en dehors de l'école. On peut donc penser que l'ensemble de cet échantillon de parents a un passé relativement important dans la pratique des APS ; le renversement des proportions par rapport à la pratique actuelle (60,82 % des parents ne pratiquent pas) pose la question de la désaffection à l'égard des A.P.S.

Nous émettons pour notre part l'hypothèse que cette désaffection pourrait se produire à la période de l'adolescence, après laquelle les choix des pratiques sociales se fixent.

En tenant compte à la fois des aspirations de détente par le biais des APS pour la plupart des parents, et des raisons invoquées pour la non pratique, ((39,63 %) pour la raison "manque d'intérêt personnel" contre 27,92 % pour "le manque d'infrastructures et de matériels"), nous pouvons alors conclure que le problème de la désaffection à l'égard des APS n'a pas seulement sa source dans les seuls facteurs d'ordre situationnel, mais interpelle les sujets dans leur perception.

b) - A.P.S., Activités cognitives et d'intégration socio-professionnelles

La majorité des parents ont une très haute idée de la pratique des APS. Cela se traduit par leur forte adhésion à la question "les APS sont aussi importantes que les activités intellectuelles (176 sur les 222 parents interrogés ; soit 79,27 %).

Mais ce point de vue que nous pourrions appeler "niveau hypothétique" (rupture de la perception initiale par l'intermédiaire des facteurs psychosocio-économiques) a-t-il gardé le même degré d'intersection avec le niveau réel ? celui de la pratique.

C'est ce que nous tenterons de faire ressortir à travers les résultats de notre enquête. (Tableau N° 9)

Les résultats du Tableau N° 9 font ressortir un grand décalage entre les avis des parents sur les APS et la perception réelle qu'ils en ont.

En effet, les APS sont classées dans la hiérarchie des disciplines scolaires seulement en 7^e position avant le dessin et la musique. Pour eux, l'enfant qui excelle dans les activités physiques et sportives n'a pas beaucoup de chances de réussite dans la vie (Figure N° 16) et très peu d'entre-eux détiennent des informations sur l'existence des études supérieures dans le domaine des APS.

Par ailleurs, de la même manière que l'on peut dire qu'il n'y a pas de "soit" métier, de même tous les métiers n'ont pas la même importance auprès des gens.

En nous référant au Tableau N° 10, pour toutes les catégories socio-professionnelles, le médecin a plus de considération dans notre société. Le professeur d'EPS et de musique n'arrivent qu'en dernière position (8e et 9e places).

Ainsi les résultats font apparaître que toutes les catégories socio-professionnelles ignorent la valeur cognitive des APS et leur confèrent de très faibles possibilités d'insertion socio-professionnelle. (Question 16 : une éventuelle carrière dans le domaine du sport professionnel).

D'une manière générale, pour les parents, les APS contribuent au développement des qualités physiques (98,19 %), à l'amélioration de la santé (91,44 %). Elles représentent également une distraction et un loisir (97,29 %).

Ces différentes fonctions renforcent l'idée de caractère subsidiaire que l'on accorde aux APS dans l'échelle des valeurs sociales. Elles confirmeraient ainsi notre hypothèse.

4.1.2.3. Mise en rapport de certaines attitudes des parents avec la pratique des APS par les élèves

À partir des opinions que nous venons d'analyser, nous constatons que les élèves invoquent des raisons semblables à celle que donnent leurs parents pour justifier les rapports qu'ils ont avec les APS.

45,52 % évoquent des raisons de refus volontaire, de manque de temps. Leurs opinions semblent être fortement imprégnées de celles des parents qui avancent des raisons similaires (39,63 % pour la raison "manque d'intérêt personnel").

En outre, il apparaît que les opinions des élèves sur le temps imparti aux APS à l'école et sur leur participation, sont liées à l'idée que les parents ont de la complémentarité des activités physiques et des activités intellectuelles. Ici nous retrouvons chez les parents une conception qui en fait, assimile les APS à la détente, au délassement, au loisir et non à des activités formatrices. Il importe donc de souligner que le choix d'un élève pour la pratique des APS n'est pas dû au hasard. Il est surtout déterminé par les représentations et valeurs que les parents ont des APS et leurs propres attitudes vis-à-vis de ces activités pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Conclusion

Au terme de cette étude, nous nous apercevons qu'en allant au-delà des constats concernant la pratique ou la non pratique des activités physiques et sportives, les conditions et les facteurs déterminants ou déclenchant cette pratique sont assez complexes.

Il se dégage un certain nombre de contradictions entre ce que disent et font les parents, entre ce qu'ils disent pour leurs enfants et ce qu'ils leur demandent de faire. Leur attitude à l'égard des APS semble être influencée par certaines causes de motivations profondes et leur perception actuelle des APS ne se traduit que par un caractère ludique.

En ce qui concerne l'effet des attitudes des parents sur les attitudes et comportements des élèves, il semble assez important ; ses mécanismes ne sont pas toujours apparents. Explicitement ou implicitement, directement ou indirectement, le degré d'adhésion des élèves aux APS est fortement influencé par les attitudes des parents.

CHAPITRE V

CONCLUSION GÉNÉRALE ET SUGGESTIONS

Le but de cette recherche était d'expliquer à travers la perception des élèves et des parents d'élèves, pourquoi l'enseignement des activités physiques et sportives n'est pas encore une réalité et bien intégré dans les esprits des différents acteurs du cycle secondaire au TOGO.

Pour ce faire, nous avons dans un premier temps émis l'hypothèse selon laquelle la mauvaise perception que les élèves et parents d'élèves ont des APS dans le cycle secondaire, explique sa marginalisation dans cet ordre d'enseignement.

Ensuite, nous avons recensé des documents qui montrent l'importance de l'enseignement des APS et font ressortir sa valeur éducative. D'autres écrits nous ont permis de mieux appréhender le phénomène perceptif et le problème des relations entre la perception et l'action.

Dans un deuxième temps, nous avons construit un questionnaire soumis à neuf cent soixante neuf (969) personnes représentant deux types de catégories d'acteurs (les élèves et les parents d'élèves).

Les résultats de cette étude révèlent que la désaffection que les parents et élèves éprouvent à l'endroit de cette discipline, ne réside pas dans les seuls facteurs environnementaux, mais aussi dans la perception ou la représentation qu'ils en ont.

Pour eux, tout porte à croire que la pratique des APS ne représente qu'une activité ludique dénuée de toute considération à caractère formateur (éducatif) qui ne peut permettre à l'individu d'accéder à un statut social élevé. C'est ce qui explique la place figurative qu'occupent les APS parmi les disciplines scolaires et dont, selon la perception de ces acteurs, l'impact sur le développement intellectuel de l'individu serait infime.

Au regard des objectifs assignés à cette discipline et vu les résultats de nos enquêtes, nous disons que ces résultats confirment notre hypothèse et montrent que la marginalisation de l'enseignement des APS dans cet ordre d'enseignement est liée à la mauvaise perception que les parents et élèves en ont.

Les études qui ont été faites sur l'enseignement des APS ont révélé que le manque d'intérêt pour cette discipline est lié aux problèmes d'ordre organisationnel et infrastructurel.

Notre étude a voulu montrer qu'au-delà de ces facteurs, la cause fondamentale du comportement des élèves et des parents face à cette discipline, réside dans la perception qu'ils en ont.

Comme l'a dit KPOSSOU-CHACHA (1994), "dans la vie quotidienne, tout "se joue" à la base de la perception. L'homme vit parce qu'il perçoit et c'est justement ce mécanisme qui oriente d'ailleurs toute son activité".

Pour transformer cette mauvaise perception des parents et des élèves afin de rendre effectif l'enseignement des APS au cycle secondaire, il nous revient de faire quelques suggestions.

5.1. PROPOSITIONS

Après cette analyse succincte des problèmes perceptifs de l'enseignement des APS au TOGO, nous voudrions faire des propositions en vue de la revalorisation de cette discipline dans cet ordre d'enseignement.

5.1.1. Pour les autorités chargées de la gestion des activités physiques et sportives

Il conviendrait de concevoir un programme détaillé en collaboration avec la Direction de la formation permanente (DIFOP), pour expliquer la valeur et les avantages de l'enseignement des APS.

Ce programme sera planifié à travers des conférences et des colloques et aura pour objectif de changer les mentalités et de permettre l'acquisition d'une perception favorable à la prise en compte effective dans les secteurs de développement.

En clair, il faudra amener les uns et les autres à percevoir l'enseignement des APS dans son aspect réel, dans son rôle formateur, éducatif et à travers toutes ses fonctions.

En outre, nous pouvons affirmer en raison de l'attitude de la population interrogée, qu'elle manque d'informations fiables sur l'activité. Nous préconisons que les mass-médias (radio, presse, télévision...) contribuent à la vulgarisation de ce programme d'information et de sensibilisation.

Ce programme devra permettre :

- de soutenir la publication d'un calendrier national des séminaires, réunions, conférences, colloques, rencontres... et contribuer par la diffusion des informations à une meilleure coordination des activités qui sont organisées dans des buts similaires,

- de sensibiliser sur l'interaction entre les activités physiques, les autres disciplines scolaires et la formation professionnelle.

5.1.2. En direction de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS)

Structure privilégiée pour régler le problème de la formation dans le domaine des APS, l'INJS doit créer une cellule d'information qui aura pour charge de vulgariser ses principales missions et de faire connaître les différents profils de formations que lui confèrent ses attributions.

5.1.3. En direction de la Direction de l'Éducation Physique (D.E.P.)

- L'élaboration et la mise en oeuvre des textes officiels réglementant la pratique des APS,

- doter la division de la Pédagogie et de la Formation en personnel qualifié et procéder à la mise en application de toutes ses attributions.

Pour permettre aux APS de susciter l'intérêt des différents acteurs, la Direction de l'Éducation Physique en collaboration avec les Directions de l'Enseignement des 2^e et 3^e degrés et de l'Enseignement technique, doit mener une stratégie de reconversion totale des mentalités dans le domaine des APS. L'enseignant d'EPS qui constitue le principal acteur, doit présenter une nouvelle image, tant dans son comportement que dans sa démarche pédagogique,

Pour ce faire les dispositions suivantes doivent faire l'objet de suivi et d'intérêts particuliers :

5.1.3.1. Au niveau de l'établissement

- Un coordonnateur doit être nommé de commun accord par l'équipe enseignante d'EPS, sur la base de son ancienneté et de son grade.

Il aura pour rôle :

- d'assurer la liaison entre l'administration de l'établissement et le collectif d'EPS ;

- d'établir, en collaboration avec ses collègues, la projection dans le temps et l'espace des activités physiques et sportives que l'équipe enseignante se propose de faire, notamment le projet d'EPS.

- Une cellule pédagogique d'établissement devra permettre au collectif enseignant d'EPS de se réunir périodiquement pour discuter des problèmes relatifs à l'enseignement de leur discipline.

5.1.3.2. Au niveau de la préfecture

- Le conseil pédagogique :

Il sera animé par un conseiller pédagogique qui, nommé parmi les meilleurs enseignants d'EPS, doit être surtout un professeur certifié.

Il aura pour mission d'organiser et d'assurer le suivi efficace de l'enseignement dans les Collèges et Lycées. A cet effet, il veillera à :

- l'harmonisation de l'enseignement de l'EPS dans la préfecture,

- l'encadrement et l'assistance pédagogique des enseignants d'EPS,

- l'organisation, après un accord préalable de l'Inspecteur, des stages pour les enseignants.

Par vocation, il est formateur, animateur, superviseur. Il est le collaborateur le plus proche et le conseiller le plus avisé en matière d'EPS de l'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports dans la préfecture.

- La cellule de la préfecture :

Elle sera le lieu de rencontre et d'échange de diverses expériences de chaque cellule pédagogique.

Ces dispositions seront appuyées par l'organisation de journées pédagogiques et de séminaires dont les thèmes auront été préalablement dégagés à l'issue des différentes assises.

L'enseignant d'EPS devra en outre se doter des documents nécessaires devant lui permettre de définir clairement les objectifs des cours et de les faire connaître de manière à ce que les bienfaits de la pratique régulière des APS soient mieux connus.

Aussi proposons-nous à titre indicatif un guide pour la préparation d'un plan de séance :

1 - Détermination des objectifs

Quel est l'objet de la séance ?

- . Développement organique et foncier en général ?
- . Un aspect particulier du développement organique et foncier ?
- . Acquisition d'habiletés motrices individuelles ?
- . Acquisition d'habiletés motrices collectives ?
- . Autre ?

2 - Recensement des moyens

- . Installations disponibles
- . Matériels nécessaires et disponibles
- . Adjuvants pédagogiques particuliers, nécessaires.

3 - Conditions de l'acte d'apprentissage

- . Nombre et distribution des apprenants
- . Place de la séance dans le cycle
- . Place du cycle dans la scolarité (cycles antérieurs ou à venir).

4 - Contenus et formes de travail

Convient-il de prévoir :

- des exercices ?
- des tâches ?
- des situations problèmes ?
- . Nombre et répétitions envisagées
- . Formes de travail (plateau, circuits, ateliers etc.).

5 - Gestion de l'espace et du temps

- . Durée totale de la séance :
 - 1 h ?
 - 2 h ?
 - 1 h 30 ?
- . Temps réellement utilisable
- . Temps des différentes parties de la séance
- . Organisation des placements
- . Organisation des évolutions.

6 - Pronostic sur les apprenants

- . Niveau de départ supposé - ses caractéristiques
- . Comportements attendus pour tel exercice ou tâche.

7 - Diagnostic

- . Quels sont les indicateurs à prendre en compte pour apprécier la réalité du comportement ?
- . Quelles formes d'échec et de réussite ?

8 - Alternance d'actions pédagogiques envisagées

- . Si les comportements réalisés sont différents des comportements attendus :
que convient-il de modifier ?
 - La nature de l'exercice ?
 - Ses difficultés ?
 - L'objectif fixé ?

9 - Élaboration de la mise en train ou de la partie préparatoire

- . Tenir compte de tout ce qui précède.

10 - Retour au calme

- . Objectifs et formes du retour au calme.

Cette étude n'a abordé que certains aspects de la problématique de la perception des A.P.S dans le cycle secondaire au TOGO.

Il est probable que dans la formation des attitudes vis-à-vis des A.P.S, à côté de l'action déterminante des parents et élèves, d'autres acteurs (en l'occurrence les enseignants d'EPS, les groupes sociaux...) Interviennent.

La comparaison des perceptions des élèves à celles des enseignants d'EPS et l'élargissement des enquêtes à d'autres populations-cibles, pourraient augmenter la validité et la généralisation des conclusions de la présente étude, qui n'est qu'une tentative d'explication d'une facette parmi tant d'autres, des problèmes de la perception de l'enseignement des APS au TOGO.

Nous souhaitons, à travers ces suggestions que notre travail puisse apporter un changement au niveau de l'enseignement des A.P.S au TOGO.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- . BRUNELLE, DROUIN, GODBOUT et TOUSSIGNANT (1988)
La Supervision de l'intervention en Activité Physique Gaétan Morin,
Éditeur, Montréal CANADA 317 p.

- . CORNÉVIN, R. (1987) Le TOGO : Des origines à nos jours.
Académie des Sciences d'Outre-Mer. Paris 556 p.

- . DELANDSHEERE, G. et DELANDSHEERE, V. (1975)
Définir les objectifs de l'éducation Bruxelles, Éditions Georges Thone.

- . DELAY, J. PICHOT, P (1975). Abrégé de psychologie.
Masson Éditeurs 3ème édition, Paris France pp 50-61.

- . DELMELLE, R. (1981). Reforme pédagogique de l'enseignement primaire.
Programme d'Éducation Physique. Institut Supérieur d'Éducation Physique
et de Kinésithérapie, Bruxelles - Belgique 236 p.

- . GUILLAUMÉ, P. (1973). La formation des habitudes. Presses Universitaires
de France N° 32599, 216 p.

- . HEBRARD, A. (1986). Éducation Physique et Sportive : Réflexions et
Perspectives. Éditions Revue EPS et coédition Revue STAPS,
Paris, France 271 p.

- . MICHELLE, R. (1984). Fondement et étapes de la Recherche en psychologie.
2ème édition Édisen Québec, CANADA 229 p.

- . MOSCOVICI, S. (1988). Psychologie Sociale. Presses Universitaires de France - 2ème édition 596 p.

- . MOUNOUD, D. (1972). Développement des Systèmes de représentation chez l'enfant. Bulletin de psychologie. Presse Universitaires de France 278 p.

- . NUTTIN, J. (1900). Théorie de la motivation humaine Presses Universitaires de France - 1ère édition N° 26 - 8169, 304 p.

- . PARLEBAS, P. (1993). L'Univers du Sport. In mémento de l'éducateur sportif, deuxième degré. Paris - INSEP-publication, 425 p.

- . PIAGET, J. (1967). Biologie et connaissance. Gallimard, Paris France pp 52-53.

- . REUCHLIN, M. (1981). Psychologie - Presses Universitaires de France N° 27 - 595, 252 p.

- . THILL, E., THOMAS, R. et CAJA, J. (1991). Manuel de l'Éducateur sportif. Préparation au brevet d'État. Éditions VIGOT. Paris France 822 p.

REVUES - PUBLICATIONS

- . BARRUL, R. (1990). Lexique du cadre Institutionnel et Réglementaire des APS. Collection Droit - Économie - Management. INSEP - PUBLICATIONS Paris.

- . DESHARNAIS, R. (1972). SAP- 15695 - Psychologie de l'activité physique. Procès-verbal de la Conférence nationale sur la santé et l'excellence physique, Ottawa, 4-5-6 décembre.

- . IBOUANGA, R. (1995). Les Attitudes qui sous-tendent la Pratique Physique. Projet de recherche en Psychologie sociale. INSEPS - DAKAR 26 p.

- . O'CHANINE, D. (1981). L'image opérative. Recueil de textes dans un document Ronéo : Université de Paris 1. Centre d'Éducation Permanente. Département d'Ergonomie et d'Écologie humaine. France pp 8-9.

- . PAILLARD, J. (1987). De la perception à l'action. Courrier du Centre National de Recherche Scientifique (CNRS). 69-70 juillet-décembre. Paris France 62 p.

- . SALOKOFFI, E. (1995). Identification des Mobiles Motivationnels pour une participation effective aux APS. Travail de recherche en psychologie sociale. INSEPS - DAKAR, 20 p.

- . UNESCO (1978). Charte Internationale de l'Éducation Physique et du Sport. Paris, France 7 p.

MÉMOIRES - MONOGRAPHIES

- . AGOPOMÉ, K. (1986). Réussite et Pratique du Sport dans les Établissements scolaires. Problématique. Monographie pour l'obtention du Certificat d'Aptitude d'Inspectorat de l'Éducation Populaire de la Jeunesse et des Sports. INSEPS - DAKAR. 110 p.
- . BAROMA, D. (1990). L'Enseignement des Activités Physiques dans le premier degré au TOGO : Analyses et perspectives. Mémoire en vue de l'obtention du Certificat d'Inspectorat de l'Éducation Populaire de la Jeunesse et des Sports. INSEPS - DAKAR 112 p.
- . DJINADOU, R. (1978). Pour une éducation physique et sportive cohérente à l'école en République Populaire du Bénin. Mémoire d'Inspectorat présenté à l'Institut National de l'Éducation Populaire, Marly-Le Roi, France, 130 p.
- . KPOSSOU - CHACHA, J. (1994). Perception du sport chez les Béninois : cas des cadres de conception. Mémoire de CAPEPS présenté à l'INEEPS de Porto Novo Bénin, 87 p.
- . LAWSON-K, A. (1990). Pour une Nouvelle stratégie de la Formation Professionnelle et Permanente des Enseignants d'EPS au TOGO. Monographie pour l'obtention du Certificat d'Aptitude d'Inspectorat de l'Éducation Populaire de la Jeunesse et des Sports - INSEPS - DAKAR, 80 p.
- . M'PABE, M. (1986). Étude comparative des perceptions et opinions de diverses catégories d'interventions sur un programme national d'éducation physique. Thèse de Maître es-Sciences (M.Sc.) de l'Université Laval (Québec) CANADA, 117 p.
- . SANÉ, O. (1988). Niveau de satisfaction des élèves à l'égard des cours d'Éducation Physique. Mémoire pour l'obtention du grade de Maître es-Sciences (M.Sc.). Université Laval - CANADA, 134 p.
- . TITÔ, A. (1995). La Perception de l'Enseignement des Activités Physiques et Sportives à l'École Primaire par les Enseignants, les Conseillers Pédagogiques et les Inspecteurs au Bénin. Mémoire pour l'obtention du Certificat d'Aptitude à l'Inspectorat de la Jeunesse et des Sports. INJS d'ABIDJAN - CÔTE D'IVOIRE, 87 p.

ANNEXES A

DIRECTION DE L'EDUCATION
PHYSIQUE

Lomé, le 12.02.1995 19

N° 359 MJS/DEP

Le Directeur de l'Education Physique

à Messieurs les Chefs d'Etablissements
du 2è, 3è degré et de l'Enseignement
Technique.


Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que Monsieur SALOKOFFI Kodjo Inspecteur Stagiaire de l'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports, a entrepris des recherches sur LA PERCEPTION DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS AU TOGO, dans le cadre de son mémoire de fin de formation.

A cet effet, je vous prierais de bien vouloir l'aider, à mener des enquêtes (questionnaires) auprès des élèves et professeurs de vos établissements.

En vous remerciant des dispositions qu'il vous plaira de faire prendre à cet effet,

je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.


Mandjal BATASCOME

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT
DU TROISIEME DEGRE

N°570/95 /DETD

AUX INSPECTEURS ET CHEFS D'ETABLISSEMENT
DU TROISIEME DEGRE

Messieurs,

Dans le cadre de ses recherches pour soutenir un mémoire de fin d'études ayant pour thème "La Perception de l'Enseignement des Activités Physiques et Sportives dans notre système éducatif" Monsieur Eloi Kodjo SALOKOFFI, Inspecteur Stagiaire de l'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports à l'Institut de l'Education Physique et Sportive de Dakar se propose de mener des enquêtes par questionnaire dans les Etablissements relevant de l'Enseignement du Troisième Degré.

Je vous saurai gré des dispositions que vous voudriez bien prendre en vue de lui faciliter l'accès aux informations recherchées.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

LOME, le 05 Octobre 1995
LE DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT
DU TROISIEME DEGRE


Eloh Kokou DIASO -

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT
DU DEUXIEME DEGRE

N° 1294 / DEED

Lomé, le 16 OCT. 1995 19

*Le Directeur de l'Enseignement
du Deuxième Degré*

Réf:

OBJET:

à M. Monsieur Eloi Kodjo SALOKOFFI

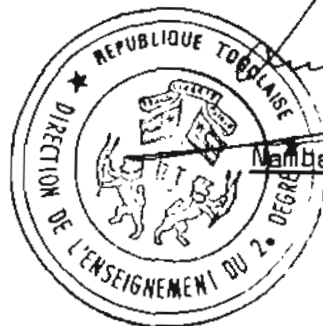
Inspecteur Stagiaire de l'Education
Populaire de la Jeunesse et des Sports
INESPS - UNIVERSITE CHEIK ANTA DIOP
B.P. 3256 - BAKAR
SENEGAL

Monsieur,

En réponse à votre correspondance en date du 6 Octobre 1995 par laquelle vous sollicitiez mon autorisation pour des enquêtes dans les Inspections et quelques Etablissements du Deuxième Degré, en vue de préparer votre mémoire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je donne mon accord pour votre requête.

Veillez croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Mambath LIBIBE

N° 616 / MJS / CAB / 95

LOME, le 02 AOUT 1995 19

C I R C U L A I R E

-*****-

aux Chefs des Services Centraux
et Extérieurs

Je vous informe que Messieurs SALOKOFFI Kodjo et GBATI Djani Lentame, Inspecteurs stagiaires de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports, en formation à l'INSEPS DAKAR (Sénégal), effectueront leur stage pratique au TOGO de la manière suivante :

- Un mois dans les services centraux du Ministère :
du 1er Août au 1er Septembre 1995
- Deux mois dans une Inspection Régionale :
du 4 Septembre au 28 Octobre 1995.
 - . Lomé-Commune pour Monsieur SALOKOFFI Kodjo
 - . Inspection de Bassar pour Monsieur GBATI Djani Lentame.

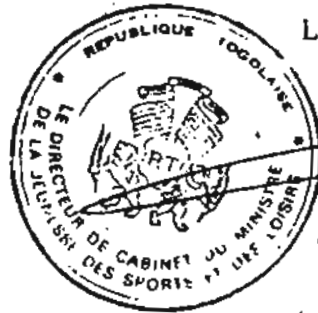
Ce stage prévu dans leur programme de formation, leur permettra de :

- s'exercer à l'application des principes et techniques d'administration et de gestion des activités de jeunesse, d'éducation populaire et des sports,
- d'acquérir une connaissance approfondie des différents aspects pratiques de la fonction d'Inspecteur de l'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports,

- de mettre à l'épreuve leur sens des responsabilités ainsi que leur capacité d'initiative et de meneur d'hommes,
- et d'entreprendre la collecte d'information et de documents nécessaires à l'élaboration de leur monographie en fin de formation.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir prendre les dispositions qui s'imposent afin que les intéressés puissent effectuer leur stage dans de bonnes conditions./-

P. LE MINISTRE ET P.O.
LE DIRECTEUR DE CABINET,



[Handwritten signature]
BAMNANTE Komikpime

ANNEXES B

ÉLÈVES

QUESTIONNAIRE DESTINE AUX ELEVES

Chers élèves,

Ce questionnaire est relatif à une étude dans le cadre de notre formation d'Inspecteur de l'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports.

Cette étude s'intéresse au domaine de la Perception, plus précisément à la Perception de l'Enseignement des Activités Physiques et Sportives dans notre système éducatif.

L'objectif de ce travail est d'identifier les attentes actuelles des différents acteurs impliqués dans l'organisation et l'Enseignement des APS¹, de comparer leurs perceptions et de générer des éléments de discussion pour une meilleure prise de décision.

Dans cette perspective, nous sollicitons votre collaboration pour répondre au questionnaire ci-joint.

En vous garantissant l'anonymat des réponses, nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration.

Eloi Kodjo SALOKOFFI
Inspecteur Stagiaire de l'Education
Populaire de la Jeunesse et des Sports .
INSEPS - Université CHEIKH ANTA
DIOF
BP. 3256 DAKAR - SENEGAL

Comment répondre aux questions ?

Nous vous prions de répondre à toutes les questions.

D'abord lisez attentivement chacun des points.

Les réponses doivent refléter votre point de vue personnel et non celui des autres.

(Cochez la ou les cases de votre choix suivant les indications.)

EPS : Education Physiques et Sportives

1 APS : Activités Physiques et Sportives

QUESTIONNAIRE

I Renseignements signalétiques

Quel est :

I.1- Le nom de votre Etablissement? (Précisez le degré)

I.2- Le nom de la ville où vous fréquentez ?

I.3- Votre classe

I.4- Votre âge

I.5- Votre sexe Masculin Féminin

II Opinions sur la pratique des APS

II. 1- Etes-vous dispensé(e)?

Oui Non

II. 2- Si oui, pourquoi?.....

II. 2- Depuis combien de temps participez-vous aux APS ?

(Précisez le nombre d'années).....

II. 3- Combien d'heures de cours d'EPS avez-vous par semaine dans votre classe?

- 1 heure

- 2 heures

- 3 heures

- Aucune heure

II. 4- Participez-vous aux championnats scolaires ?

Oui Non

Si oui dans quelle (s) discipline (s) sportive (s)

Si non pourquoi ? -----

II. 5- Pratiquez-vous les APS en dehors du cadre scolaire?

Oui Non

- Si oui dans quelles conditions ?

- dans un club

- en famille

- seul

II. 6- Considérez-vous que les cours d'EPS représentent un nombre d'heures de cours

- suffisant ?

- insuffisant?

- trop important ?

- Indécis

II. 7- Si les séances d'éducation physique et sportive n'étaient pas obligatoires, y viendrez-vous ?

- à toutes les séances

- assez souvent

- rarement

- jamais

- indécis

II.8 Pensez-vous qu'en éducation physique et sportive les élèves doivent être notés ?

Oui Non

En cas de notation préférez-vous

- être noté uniquement sur vos performances
- être noté uniquement sur votre participation ?
- être noté uniquement sur la technique enseignée ?
- être noté à la fois sur vos performances et votre participation ?
- être noté sur la performance, la participation et la technique enseignée ?
- être noté sur la performance, la participation et une évaluation écrite portant sur les A.P.S. ?

II.9 Est-ce que la manière de dispenser les cours d'EPS par votre professeur vous convient-elle ?

Oui Non

- Justifiez votre réponse : -----

II.10 A votre avis, quelles sont les qualités nécessaires aux personnes chargées de l'enseignement des APS (classez par ordre d'importance de 1 à 4. 1 étant la qualité la plus importante)

- avoir de l'autorité
- avoir une bonne formation technique
- avoir un contact facile avec les enfants
- être capable d'intéresser tous les enfants

II.11 A votre avis, l'organisation actuelle de l'Enseignement des APS correspond-elle à ce que vous attendez ?

Oui Non

- Justifiez votre réponse -----

II.12 Classez par ordre de préférence les disciplines sportives suivantes (de 1 à 10)

- | | | | |
|---------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------|
| - Gymnastique | <input type="checkbox"/> | HAND-BALL | <input type="checkbox"/> |
| - Natation | <input type="checkbox"/> | Volley-ball | <input type="checkbox"/> |
| - FOOTBALL | <input type="checkbox"/> | Tennis | <input type="checkbox"/> |
| - BASKET-BALL | <input type="checkbox"/> | Danse et expression corporelle | <input type="checkbox"/> |
| - ATHLETISME | <input type="checkbox"/> | Lutte | <input type="checkbox"/> |
- {SAUT
{LANCER
{COURSES

II.13 A la fin de votre scolarité dans le cycle secondaire les opportunités suivantes d'octroi de bourses d'études supérieures vous sont offertes

(cochez 5 cases de votre choix)

- | | | | |
|-----------------|--------------------------|--------------------------------------|--------------------------|
| - Droit | <input type="checkbox"/> | Musique | <input type="checkbox"/> |
| - Agronomie | <input type="checkbox"/> | Education Physique et Sportive (EPS) | <input type="checkbox"/> |
| - Mathématiques | <input type="checkbox"/> | Economie | <input type="checkbox"/> |
| - Médecine | <input type="checkbox"/> | Anglais | <input type="checkbox"/> |

II.14 Savez-vous que l'on peut faire des études supérieures et universitaires en EPS ?

Oui Non

Si oui, jusqu'à quel niveau ?

- DEUG
- Licence
- Maîtrise
- DEA
- Doctorat
- Agrégation

II.15 Classez suivant vos préférences les métiers suivants : (de 1 à 10)

- | | | | |
|-----------------------|--------------------------|--------------------|--------------------------|
| Instituteur | <input type="checkbox"/> | Médecin | <input type="checkbox"/> |
| Avocat | <input type="checkbox"/> | Préposé de Douanes | <input type="checkbox"/> |
| Commerçant | <input type="checkbox"/> | Artisan | <input type="checkbox"/> |
| Employé de Banque | <input type="checkbox"/> | Professeur d'EPS | <input type="checkbox"/> |
| Professeur de Musique | <input type="checkbox"/> | Professeur de Math | <input type="checkbox"/> |

II.16 En vous référant à votre vécu, vos besoins et aspirations personnels, quels objectifs attribuez-vous à la pratique des APS ?

(si cela est nécessaire vous pourrez cocher plusieurs cases)

- Mieux connaître les autres
- Nouer de nouvelles amitiés
- Se défouler
- Perdre son temps, faire des efforts inutiles
- Accepter son prochain
- Apprendre de nouvelles techniques
- Se préparer à un métier
- Développer la capacité de résoudre un problème
- s'épanouir et se sentir bien dans sa peau
- Rester en bonne santé
- améliorer les capacités physiques

II.17 A quels éléments attribuez-vous votre participation aux A.P.S ?

- Aux notes
- A la réalisation de bonnes performances
- A l'utilisation des installations sportives
- Aux disciplines sportives enseignées
- A cause de l'enseignant
- Par contrainte.

Merci.

PARENTS

QUESTIONNAIRE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'un projet de recherche ayant pour thème "La Perception de l'Enseignement des APS¹ dans notre système éducatif" nous sollicitons votre coopération pour répondre au questionnaire ci-joint.

Nous nous efforcerons de respecter les règles usuelles d'éthique propres à toute recherche scientifique en procédant de telle sorte que vos réponses restent non seulement confidentielles mais anonymes.

C'est pourquoi nous espérons que vous accepterez volontiers nous apporter votre contribution.

Nous tenons à vous remercier à l'avance de l'attention que vous porterez à notre démarche.

Eloi Kodjo SALOKOFFI

Inspecteur Stagiaire de l'Education

Populaire de la Jeunesse et des Sports.

INSEPS - Université CHEIKH ANTA DIOP

BP. 3256 - DAKAR - SENEGAL

Comment répondre aux questions ?

Nous vous prions de répondre à toutes les questions.

D'abord lisez attentivement chacun des points.

Les réponses doivent refléter votre point de vue personnel et non celui des autres.

(Cochez la ou les cases de votre choix suivant les indications.)

EPS : Education Physiques et Sportives

1 APS : Activités Physiques et Sportives

QUESTIONNAIRE

I Renseignements signalétiques

I. 1. Quel est:

I. 1- Votre sexe

Féminin

Masculin

I. 2- Votre Age

I. 3- Votre profession

I. 4- Votre diplôme le plus élevé

II Pratique des APS. Opinions.

II 1-Avez vous pratiqué les APS étant jeune?

Oui Non

II. 2- SI oui, dans quelles conditions?

- à l'école: Oui Non

- en dehors du temps scolaire: Oui Non

II. 3- Pratiquez-vous actuellement un ou plusieurs sports?

Oui Non

II. 4- Si oui, le(s) quel(s) ?

Quand?

	Semaine	Week-end	Vacances
A:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

II. 5- Selon vous, pour pratiquer les APS:

(Cochez une seule case)

- il suffit d'avoir envie

- il faut avant tout de la volonté

- il faut d'abord des qualités physiques

II.6- Parmi les conditions suivantes, quelles sont les deux qui vous paraissent absolument nécessaires pour la pratique des APS

- La connaissance d'une technique nouvelle

- La présence d'un spécialiste

- L'appartenance à un club

- L'existence de matériels et d'équipements

II. 7- En pratiquant les APS, vous recherchez:

(Cochez une seule case)

- Une forme physique

- Un moment de détente

- Un plaisir personnel

- Un mode de vie différent

II. 8- Vous avez été amené à une pratique sportive par:

(Cochez une seule case)

- Des amis (un groupe de camarades)
- Vos parents
- Imitation de vos frères et soeurs
- Votre professeur d'éducation physique

II. 9- A votre avis si les gens ne pratiquent pas les APS c'est:

(Cochez les deux cases qui vous paraissent les plus importantes)

- Parce qu'ils manquent d'informations sur les avantages qu'elles procurent
- Par manque de temps
- Par manque de matériels et d'infrastructures
- Par manque de pratique dans le jeune âge
- Par manque d'intérêt personnel

II. 10- Etes-vous favorables à la pratique des APS dans le cadre scolaire pour vos enfants?

Oui Non

II. 11- Votre enfant pratique-t-il le sport en dehors du cadre scolaire?

Oui Non

- Si oui, dans quelles conditions?

- dans un club
- en famille
- seul

- Quel(s) sport(s) ?

Quand ?

- en semaine
- le week-end
- pendant les vacances

II. 12- Si vous incitez vos enfants à la pratique des APS, c'est parce que:

(Cochez une seule case)

- Vous souhaitez qu'ils soient occupés pendant leur temps de loisir
- Vous en faites ou avez fait
- C'est un bon complément aux études
- Ca les détend

II. 13- Estimez-vous que l'activité physique est aussi importante que les activités intellectuelles dans le cadre scolaire?

Oui Non

II. 14- Parmi les disciplines suivantes, choisissez (5) cinq par ordre, dans lesquelles la réflexion ou l'intelligence intervient le plus.

- | | |
|---|--|
| - Dessin <input type="checkbox"/> | - Histo-Geo <input type="checkbox"/> |
| - Mathématique <input type="checkbox"/> | - Musique <input type="checkbox"/> |
| - Français <input type="checkbox"/> | - Sciences Naturelles <input type="checkbox"/> |
| - Sciences Physiques <input type="checkbox"/> | - Sports <input type="checkbox"/> |
| - Informatique <input type="checkbox"/> | |

Donnez les raisons de vos choix :

.....

.....

.....

II. 15- A la fin du semestre, vous recevez le bulletin de notes d'un enfant sur lequel il a raté sa moyenne dans toutes les matières, sauf en EPS.

Quelles sont les chances de réussite dans la vie peut-on attendre de cet enfant?

(Cochez une seule case)

- Beaucoup de chance
- Assez de chance
- Peu de chance
- Très peu de chance

II. 16- Pensez-vous que l'enseignement des APS peut procurer à votre enfant un métier autant que les autres disciplines?

Oui Non

Justifiez votre réponse:

.....

.....

.....

II. 17- Savez-vous que l'on peut faire des études supérieures et universitaires en EPS ?

Oui Non

Si oui, jusqu'à quel niveau?

- DEUG
- Licence
- Maîtrise
- DEA
- Doctorat
- Agrégation
- Autres

II. 18- En vous fondant sur votre expérience, classez de 1 à 10 les métiers qui confèrent à ceux qui l'exercent une grande considération dans notre société.

- | | |
|--|--|
| Médecin <input type="checkbox"/> | Instituteur <input type="checkbox"/> |
| Avocat <input type="checkbox"/> | Préposé de Douanes <input type="checkbox"/> |
| Commerçant <input type="checkbox"/> | Artisan <input type="checkbox"/> |
| Employé de Banque <input type="checkbox"/> | Professeur d'EPS <input type="checkbox"/> |
| Professeur de Musique <input type="checkbox"/> | Professeur de Math. <input type="checkbox"/> |

II. 19- En vous référant à votre vécu, vos besoins et aspirations personnelles, quels objectifs attribuez-vous à la pratique des APS ?

(si cela est nécessaire vous pourrez cocher plusieurs cases)

- Mieux connaître les autres
- Nouer de nouvelles amitiés
- Se défouler
- Perdre son temps
- Apprendre de nouvelles techniques
- Se préparer à un métier
- Développer les capacités de résoudre un problème
- S'épanouir ou se sentir bien dans sa peau
- Rester en bonne santé

II. 20- A votre avis, l'organisation actuelle de l'Enseignement des APS correspond-elle à ce que vous attendez ?

Oui Non

- Justifiez votre réponse

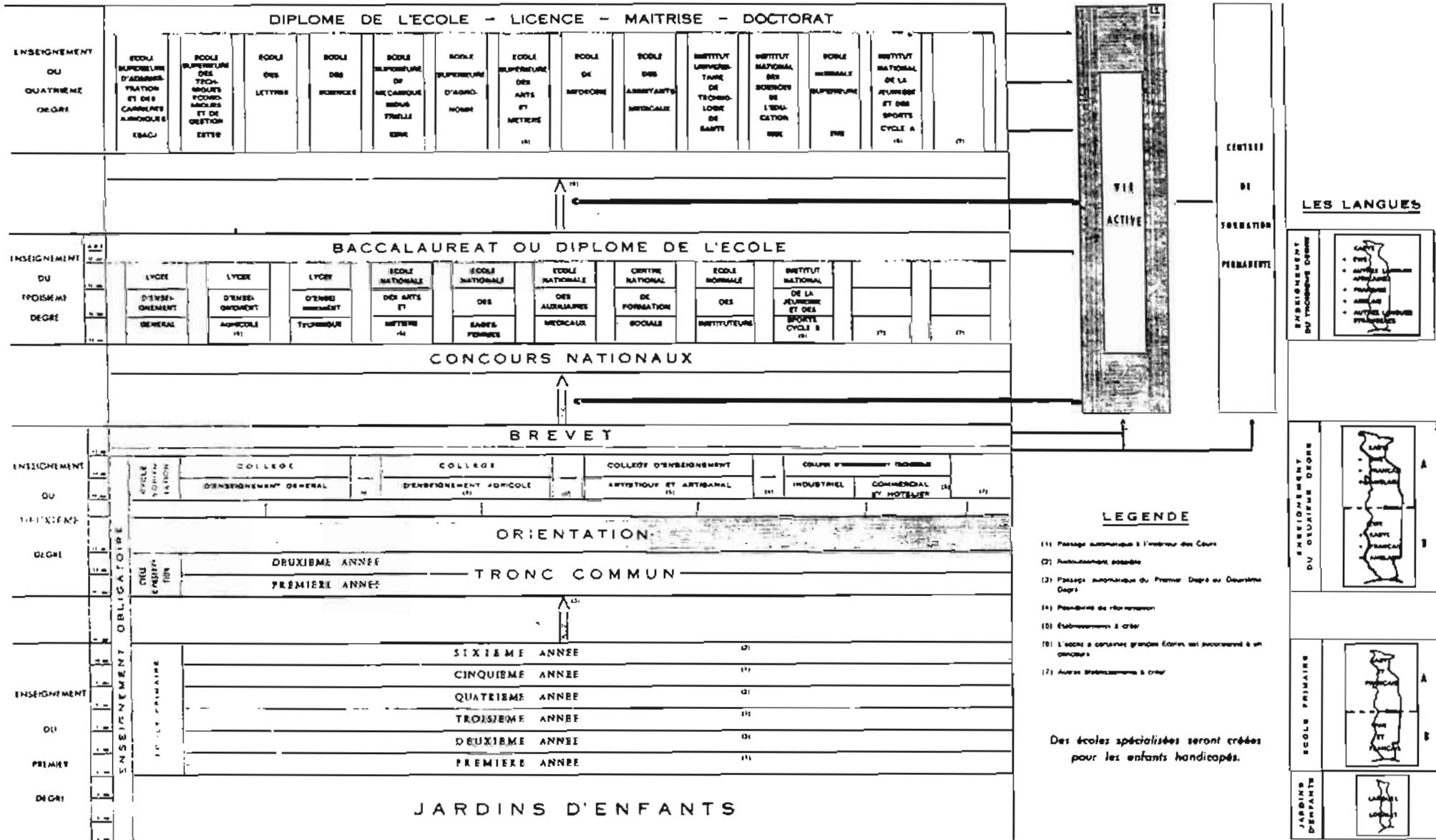
.....

.....

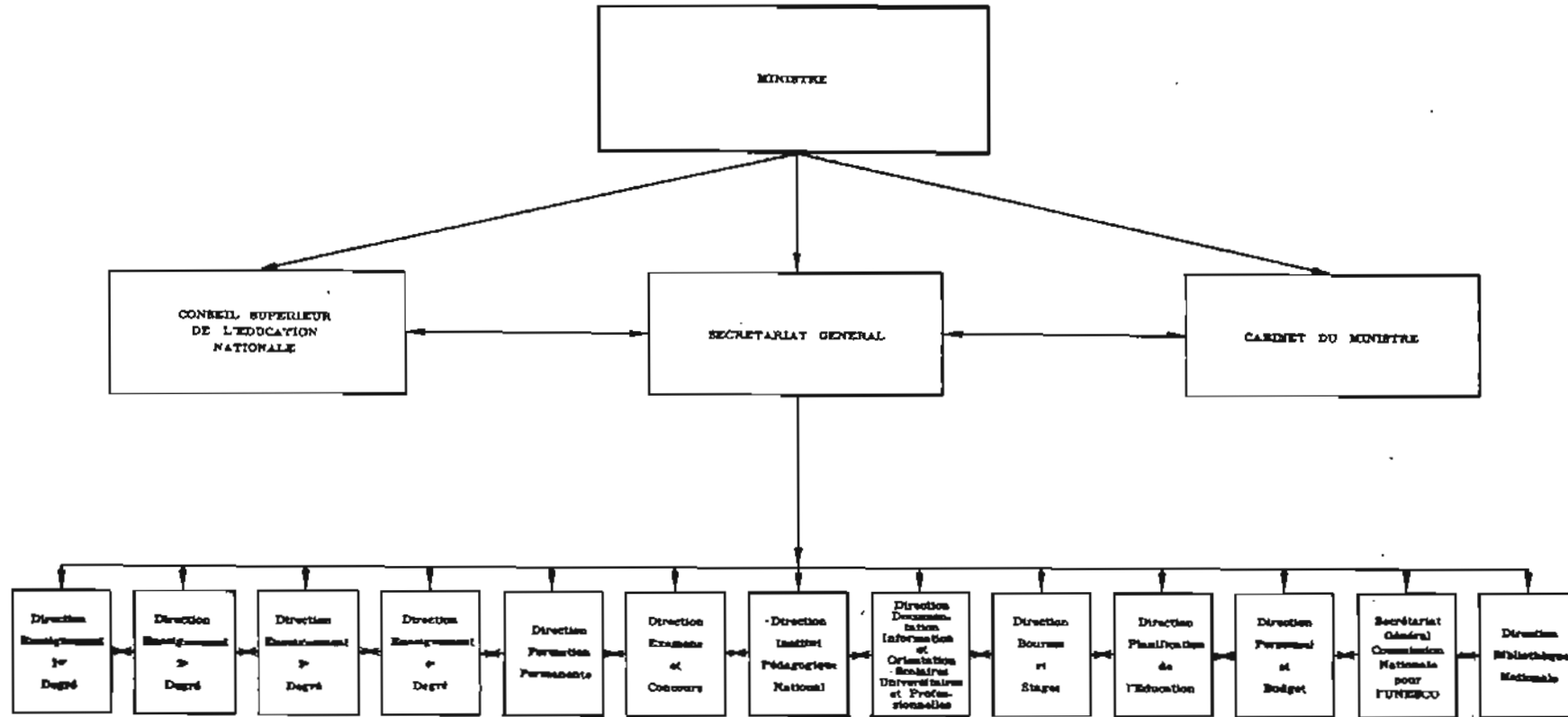
Merci

ANNEXES C

STRUCTURES DE L'ECOLE NOUVELLE



ORGANIGRAMME DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE



ET DES SPORTS

INSPECTION REGIONALE DU CENTRE

B. P. 77 - Tél. 50-01-19


SOKODE

No 195 /MJS/IRC

BORDEREAU D'ENVOI

DES PIECES ADRESSEES A M ONSILUR SALOKOFFI, INSPECTEUR STAGIAIRE DE LA

JEUNESSE ET DES SPORTS S/C MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'EDUCATION PHYSIQUE L O M E

No d'ordre	DESIGNATION DES PIECES	Nombres de Pièces	OBSERVATIONS
1	Questionnaire à l'intention des élèves.	100	POUR ATTRIBUTION *****
2	Questionnaire à l'intention des parents d'élèves.	40	
<p>ARRETE LE PRESENT BORDEREAU D'ENVOI A CENT QUARANTE PIÈCES</p> <p>SOKODE, le 23 Octobre 1995</p> <p>LE CHEF DE L'INSPECTION</p>		140	*****
 <p>D. I. KANTONÉ</p>			

INSPECTION REGIONALE DE LA
JEUNESSE DES SPORTS ET DES LOISIRS
DES PLATEAUX - EST ATAKPAME
B. P. 49 Tél. 40-01-75

Atakpamé, le 1995

No 226 /MJSL/IRPE


BORDEREAU D'ENVOI

Des pièces adressées à M onsieur SALOKOFFI Kodjo Eloi

S/C Direction de l'Education Physique L O M E

Imp. Horizon Bradley Atakpame 92

No D'ORDRE	DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE DE PIECES	OBSERVATIONS
1	- Exemplaires de réponses aux questionnaires destinés aux élèves.		POUR TOUTES FINS UTILES
2	- Exemplaires de réponses aux questionnaires destinés aux parents.		



Enam K. MENSAN

Reçu conforme

le

19

INSPECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES
SPORTS ET DE LA CULTURE DES SAVANES

B. P. 18 — Tél. 42
DAPAONG

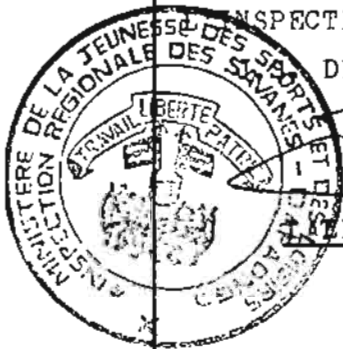
DAPAONG, LE 25 OCTOBRE 1995

N° 70 /MJS/IRS

BORDEREAU D'ENVOI

des pièces adressées à Monsieur Eloi Kodjo SALOKOFFI Inspecteur stagiaire de la Jeunesse
et des Sports S/C de la Directeur de l'Education Physique L O M E

Imp. City Press Lomé

NUMERO D'ORDRE	ANALYSE	NOMBRE DE PIECES	OBSERVATIONS
	Transmission des questionnaires		
1	Elèves Lycée et Collège Exemplaires	52	POUR TOUTES FINS UTILES
2	Elèves du C.E.G. Exemplaires	39	
3	Adultes Exemplaires	38	
		129 =====	
	ARRETE LE PRESENT BORDEREAU A CENT VINGT NEUF PIECES./-		
			
	<p>INSPECTEUR REGIONAL DE LA DES SAVANES</p> <p><i>Eloi Kodjo</i></p> <p>Eloi Kodjo</p>		

N° 309/MJS/IRK

- 113 -
 REPUBLIQUE TOGOLAISE
~~XXXXXXXXXXXX~~
 Travail-Liberté-Patrie





Nom. 37

BORDEREAU D'ENVOI

des pièces adressées à M onsieur Eloi Kodjo SALOKOFFI S/C LA DIRECTION DE L'EDUCATION
PHYSIQUE - LOME TOGO -

LA SENEUSE LOME

NUMERO D'ORDRE	ANALYSE	NOMBRE DE PIECES	OBSERVATIONS
1°)	Questionnaires élèves	99	
2°)	Questionnaires Inspecteurs Enseignement 3E et 2E Degré....	05	POUR ATTRIBUTION =====
3°)	Questionnaires Chef d'Etablis- sement	08	
4°)	Questionnaires Parent d'élèves	08	
5°)	Questionnaires Chef de Service.	13	
		133	
Arrêté le présent Bordereau d'envoi à CENT TRENTE TROIS (133) Pièces.			
Fait à Kara, le 27/10/95			
LE DIRECTEUR REGIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE KARA,			
  Baroma.-			
à reporter :			